



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6276^e séance

Mardi 23 février 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies
au Timor-Leste (S/2010/85)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-24862 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2010/85)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Timor-Leste une lettre dans laquelle il demande à ce que S. E. M. José Luís Guterres, le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, soit invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. J'ai également reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de l'Irlande, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. José Luís Guterres, le Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de

l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/85, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ameerah Haq.

M^{me} Haq (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2010/85) sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), alors que j'interviens pour la première fois au Conseil de sécurité en ma qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste.

Une partie importante du rapport est consacrée aux conclusions et aux recommandations de la mission d'évaluation technique, qui s'est rendue au Timor-Leste du 10 au 17 janvier et qui a travaillé conjointement avec moi-même et d'autres dirigeants de la MINUT, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies. La mission d'évaluation a participé à des consultations approfondies avec les autorités timoraises et avec d'autres acteurs représentatifs de tout l'éventail politique, y compris l'opposition et la société civile.

J'ai le plaisir de saluer aujourd'hui la présence du Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, S. E. M. José Luís Guterres. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Président José Ramos-Horta, au Président du Parlement national Fernando « Lasama » de Araújo, au Premier Ministre Kay Rala Xanana Gusmão, et au chef du parti d'opposition Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (Fretilin), Mari Alkatiri, pour leur chaleureux accueil et leur acceptation d'avoir chaque semaine des entretiens réguliers avec moi. J'ai aussi reçu un chaleureux accueil de la part du Conseil des ministres et de divers secteurs de la population timoraise, notamment de la société civile et des représentants de l'Église et de communautés locales

dans les districts de Dili, Lautem, Baucau et Oecusse, que j'ai visités ces dernières semaines.

Bien que je ne sois Représentante spéciale que depuis environ six semaines, il est évident que des progrès remarquables ont été enregistrés depuis les événements de 2006, qui ont conduit à la création de la MINUT. Il y a une vie civique dynamique avec des zones commerçantes actives à Dili et dans d'autres centres urbains. Le taux de criminalité reste faible et a enregistré une tendance à la baisse au cours de l'année écoulée, avec en moyenne 87 incidents de sécurité signalés par semaine à la police durant la période allant du 24 septembre 2009 au 20 janvier 2010, ce qui représente une baisse par rapport aux 118 incidents en moyenne signalés chaque semaine à la police pour la période allant du 9 juillet 2008 au 20 janvier 2009.

Le Timor-Leste est entré dans une nouvelle phase, où l'accent est davantage mis sur les mesures nécessaires pour maintenir la stabilité, approfondir la démocratie et l'état de droit, réduire la pauvreté et renforcer les institutions. Le Timor-Leste, sous l'égide de ses dirigeants nationaux, travaille actuellement à consolider les gains du passé et à garantir une transition sans heurt vers la phase de relèvement et de développement. Cela nécessitera des efforts soutenus de la part des Timorais, ainsi que l'appui constant de la communauté internationale. Les problèmes découlant de la crise de 2006 étaient considérables, mais les défis à long terme qui nous attendent se révéleront peut-être encore plus difficiles à relever.

Il est important de noter que de nombreuses institutions étatiques ont fait montre de capacités accrues, grâce à une amélioration de la sécurité et de la stabilité, à l'aide de l'ONU et d'autres membres de la communauté internationale et, plus important encore, à l'engagement du personnel de ces institutions. Parmi celles-ci figurent, entre autres, le Ministère de la solidarité sociale, les organes chargés de l'administration des élections et l'Autorité timoraise des banques et des paiements. Cela prouve qu'avec un tel engagement, une stabilité continue et une aide internationale ciblée et coordonnée, d'autres institutions peuvent, elles aussi, surmonter les faiblesses et les défis mentionnés dans le rapport du Secrétaire général.

Les processus démocratiques arrivent à maturité. Il va sans dire que les partis politiques ont des divergences, comme cela est le cas dans toute démocratie multipartite. Néanmoins, les faits survenus

pendant la période à l'examen traduisent une nouvelle volonté de s'exprimer, de manière à ne pas mettre à mal le processus de dialogue interactif, ce qui est essentiel pour permettre le relèvement de la crise de 2006.

Les dirigeants politiques se sont montrés véritablement disposés à travailler entre partis différents pour traiter les sujets d'importance nationale. Par exemple, le 1^{er} février, après plusieurs mois d'impasse, le Parlement a été en mesure de choisir le Président de la Commission de lutte contre la corruption, qui a prêté serment le 22 février. Cela a été possible en grande partie grâce aux qualités de chef du Premier Ministre Gusmão et à tous les partis politiques représentés au Parlement, qui ont démontré leur volonté d'avancer sur une question de priorité nationale. Maintenant que les dirigeants ont fait preuve de l'engagement politique nécessaire pour permettre la création d'une Commission de lutte contre la corruption afin d'aller de l'avant, il est essentiel de se concentrer sur la mise en place de cette institution, ainsi que de beaucoup d'autres, en vue de renforcer l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la bonne gouvernance.

Une autre initiative d'importance en matière de bonne gouvernance est la formation éventuelle de municipalités, et nous attendons des précisions de la part des autorités timoraises concernant leurs plans pour les élections municipales. Même si tous les dirigeants politiques avec lesquels j'ai discuté s'attendent à ce que ces élections soient fortement disputées, on espère qu'elles se dérouleront aussi pacifiquement que les élections au niveau des villages (*sucos*).

Le Président Ramos-Horta a poursuivi ses intenses efforts pour faciliter et encourager un engagement mutuel entre les dirigeants sur les questions d'importance nationale. Il m'a informée que des réunions conjointes avec le Premier Ministre et le Secrétaire général du Fretilin auront lieu régulièrement. Les efforts du Président se portent également jusqu'aux communautés locales, étant donné qu'il rencontre régulièrement la population au niveau local à Dili et dans les districts. Les diverses initiatives qui appuient sa campagne « Dili, ville de la paix » reflètent admirablement ses efforts dynamiques pour créer une démocratie stable et pacifique. Il est de même encourageant d'entendre Fretilin déclarer récemment que le parti s'engage à garantir la paix et la stabilité.

La sécurité et la stabilité à long terme dépendent du développement d'une force de police nationale professionnelle et impartiale, agissant dans le plein respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Le processus convenu de reprise de la responsabilité principale de maintien de l'ordre par la Police nationale du Timor-Leste exigera des efforts permanents pour s'assurer qu'elle fournit les bases nécessaires au renforcement des institutions à plus long terme. La nécessité de mettre en place un tel fondement a inspiré la mise au point des critères de reprise convenus d'un commun accord.

Je viens de recevoir des rapports d'évaluation concernant les districts de Dili et d'Ermera, et l'Unité de police spéciale, fournis par l'équipe technique conjointe composée de représentants de la police et de civils, issus du Gouvernement et de la MINUT. L'équipe a conclu que Dili et l'Unité de police spéciale ne remplissaient pas encore les critères de reprise et avaient besoin de mesures supplémentaires afin de renforcer leurs capacités, tandis qu'Ermera remplissait les critères. Selon la pratique établie, des plans d'action pour Dili et l'Unité de police spéciale seront élaborés et appliqués pour les préparer à la reprise.

Parallèlement, la reprise conserve son élan. Tous les districts ont été évalués et la Police nationale du Timor-Leste a recommencé d'assumer sa responsabilité première de maintien de l'ordre dans quatre districts et trois unités, avec une reprise dans deux districts supplémentaires, Baucau et Ainaro, prévue pour mars. Si cette dynamique se poursuit, et que la MINUT et le Gouvernement poursuivent leurs efforts conjoints afin de satisfaire aux critères convenus d'un commun accord et de garantir l'intégrité du processus de certification, il existe une forte possibilité que le processus de reprise soit achevé d'ici à la fin de l'année 2010. À cet égard, je tiens à indiquer que le rapport du Secrétaire général insiste particulièrement sur le fait que le Gouvernement doit prendre des mesures pour répondre aux besoins logistiques de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL).

Je suis déterminée à accélérer le processus de reprise, en coopération étroite avec le Gouvernement timorais, notamment dans le cadre de l'équipe qui sera chargée de planifier la réduction des effectifs de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'en 2012. L'une de mes priorités principales sera de reconfigurer la police de la MINUT et de réorienter ses activités afin qu'elle puisse faire face aux défis qui se poseront une fois le transfert de

responsabilités réalisé. Cela implique de développer davantage les compétences de la Police nationale du Timor-Leste dans des domaines essentiels tels que l'usage approprié de la force, la police de proximité et les enquêtes criminelles. Il faut également continuer d'améliorer les mécanismes de responsabilisation de la PNTL afin d'éviter que des pratiques répréhensibles ne restent impunies. Les enquêtes disciplinaires et criminelles qui s'imposaient ont été conduites dans des cas récents d'abus qu'aurait commis la PNTL à Dili. Il est encourageant de noter que les dirigeants timorais et le Président du Parlement se sont dits préoccupés par cette situation et ont demandé expressément à la MINUT d'accroître son appui à la section judiciaire de la PNTL, l'unité chargée d'encadrer les enquêtes disciplinaires.

Alors que le processus de reprise progresse et que la police de la MINUT doit axer davantage ses efforts sur le renforcement des capacités institutionnelles de la PNTL, les difficultés résultant du nombre insuffisant d'instructeurs de police et de conseillers spécialisés risquent de devenir de plus en plus complexes. À cet égard, je demande aux pays fournisseurs d'effectifs de police d'examiner cette question avec soin et de tout mettre en œuvre pour permettre aux agents de police d'acquérir les compétences et le savoir-faire techniques nécessaires et d'être formés correctement afin d'assurer un transfert de compétences efficace. La MINUT devra consacrer de nombreux efforts, mais l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs d'effectifs de police devront également y contribuer de manière collective. Comme le recommande la mission d'évaluation technique et comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, lorsque les pays fournisseurs d'effectifs de police ne sont pas en mesure de mettre à disposition ce personnel spécialisé ou lorsqu'il est particulièrement important d'assurer une continuité, il faudrait envisager de faire appel aux services de spécialistes civils.

S'agissant du secteur de la sécurité en général, il est particulièrement important de définir et de délimiter clairement les rôles et responsabilités de la PNTL et des forces armées timoraises, Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL), et de renforcer les capacités de contrôle et de gestion civiles. Il sera donc essentiel que les textes de loi relatifs à la sécurité nationale examinés par le Parlement et que les textes réglementaires y afférents à adopter abordent ces questions comme il convient.

Les problèmes socioéconomiques seront peut-être les défis les plus importants que le Timor-Leste aura à relever sur le long terme. Je constate avec satisfaction que le Gouvernement a réaffirmé son attachement aux objectifs du Millénaire pour le développement et à des processus de planification cohérents, transparents, coordonnés et véritablement pris en main par les Timorais. Le 26 janvier, le Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement, présidé par le Ministre des finances, s'est réuni pour la première fois. Le Premier Ministre supervise actuellement l'élaboration du Plan stratégique de développement national à moyen et à long terme. J'attends avec impatience que le Gouvernement engage des consultations avec les parties prenantes compétentes sur le plan proposé et sa version finale, car cela sera essentiel pour aligner le Plan sur le budget national et pour que les partenaires internationaux en tiennent compte dans leurs stratégies d'assistance.

Au cours de mes visites en dehors de la capitale, des membres de communautés locales ont exprimé le souhait que les efforts de développement se fassent sentir davantage dans les zones rurales. Les dirigeants timorais eux-mêmes ont exprimé des préoccupations similaires, et il est essentiel que le Gouvernement redouble d'efforts pour veiller à ce que le développement profite aussi bien aux zones rurales qu'aux zones urbaines. Cela implique de financer de façon adéquate les secteurs des services sociaux et de renforcer et décentraliser les ministères compétents. En outre, le Gouvernement et le Parlement devront s'engager activement et avec constance dans des domaines tels qu'une budgétisation tenant compte spécifiquement des besoins des deux sexes en vue d'autonomiser les femmes et de les faire participer activement dans tous les secteurs de la société.

Je constate également que plus de 60 % de la population est âgée de moins de 25 ans; et 48 %, de moins de 17 ans. Cela pourrait être un avantage pour l'avenir du pays. Toutefois, avec un nombre annuel de jeunes entrant sur le marché du travail compris entre 15 000 et 20 000 et un taux de chômage des jeunes de 18,4 % au niveau national, l'absence de perspectives d'emploi entrave sérieusement le maintien de la croissance économique et du développement humain et, je tiens à le souligner, aura des incidences graves sur la sécurité si les mesures appropriées ne sont pas prises.

L'état de droit et le plein respect des droits de l'homme exigent que la responsabilisation et l'indépendance de la justice soient garanties. Le

15 février, deux autres personnes accusées d'être impliquées dans des actes de violence commis durant la crise de 2006 ont été reconnues coupables d'actes de violence contre des personnes et des biens et d'utilisation illégale d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. L'une d'entre elles a été condamnée à huit ans de prison et l'autre à six ans et six mois. C'est un nouveau pas en avant vers un déroulement des procédures judiciaires qui soit entièrement conforme aux recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante.

Dans mes échanges avec les autorités timoraises, je continue de rappeler la position de l'Organisation des Nations Unies, à savoir qu'il ne peut y avoir ni amnistie ni impunité dans le cas d'infractions aussi graves que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Bien que le Président ait agi dans les limites de ses prérogatives constitutionnelles, je lui ai fait part de l'inquiétude que les grâces accordées le 25 décembre 2009 ne contribuent à accroître le sentiment que l'impunité règne. Je voudrais également rappeler que les quatre membres des F-FDTL reconnus coupables de meurtre par balle de huit policiers de la PNTL en 2006, dont un a été gracié et trois ont bénéficié de remises de peine, n'ont toujours pas versé aux veuves des victimes les indemnités ordonnées par le tribunal.

Je tiens à rappeler que le rapport du Secrétaire général et la mission d'évaluation technique soulignent que la plupart des dirigeants timorais et de toutes les autres parties prenantes souhaitent un maintien de la présence de la MINUT, avec une concentration des activités dans ses quatre domaines prioritaires durant la période cruciale qui va jusqu'à l'année 2012. En gardant à l'esprit les priorités de la période 2010-2012 que la mission d'évaluation a identifiées pour chaque domaine prioritaire de la MINUT, il sera nécessaire d'adapter et de revoir l'approche adoptée par l'Organisation des Nations Unies afin de tenir compte des changements et de l'évolution de la situation sur le terrain.

Au cours des prochains jours et des prochaines semaines, je travaillerai en collaboration étroite avec le Gouvernement et les autres parties nationales concernées, l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux afin de formuler des propositions en vue de la reconfiguration de la Mission jusqu'en 2012, bien entendu sous réserve que le Conseil de sécurité décide qu'une telle présence s'impose. Il s'agira notamment de réduire progressivement les effectifs de police de la MINUT.

Comme l'indique le rapport, une telle réduction devrait être envisagée avec prudence et faire l'objet d'une évaluation fin 2010.

Avant de terminer, je tiens à remercier les Représentants spéciaux du Secrétaire général, M. Finn Reske-Nielsen et M. Takahisa Kawakami, ainsi que l'ensemble du personnel de la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, qui n'ont cessé d'appuyer les efforts d'assistance au Timor-Leste. Je voudrais surtout faire part de mon admiration face à la détermination et à la volonté du peuple timorais qui continue d'œuvrer à un avenir meilleur et paisible pour son pays. J'attends avec intérêt les instructions du Conseil de sécurité et espère qu'il renouvellera son engagement en faveur du peuple timorais.

Le Président : Je remercie M^{me} Haq de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) (parle en anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole à cette séance du Conseil de sécurité consacrée au Timor-Leste. Depuis plus d'une décennie, le Conseil de sécurité a créé diverses missions, de la Mission des Nations Unies au Timor oriental en 1999 à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) aujourd'hui. Le Conseil a conféré à chacune des missions des Nations Unies un mandat, une composition et des objectifs différents en fonction des réalités du moment.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2010/85) confirme que la stabilité et un environnement politique pacifique au Timor-Leste sont devenus une réalité, preuve du bien-fondé des décisions du Conseil. En dépit des crises survenues en 2006, nous pouvons dire que, d'une manière générale, l'intervention des Nations Unies au Timor-Leste a été couronnée de succès.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et l'ensemble de la communauté internationale, pour l'attachement continu manifesté au succès de la Mission des Nations Unies au Timor-Leste.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, s'est rendu au Timor-Leste en 2007 et a eu la bonté de visiter les camps de réfugiés de Dili. Aujourd'hui, ces

camps sont fermés et les personnes déplacées ont regagné leur foyer et retrouvé leur famille. En coopérant avec l'ONU et la communauté internationale, nous avons été en mesure de régler l'un des problèmes les plus complexes et les plus ardues de notre pays. Nous souhaiterions également saisir la présente occasion pour remercier le Secrétaire général de son rôle moteur, ainsi que ses représentants spéciaux et ses représentants spéciaux adjoints des contributions qu'ils ont apportées à notre succès.

En tant que nation et que peuple, nous avons bénéficié de la bienveillance de la communauté internationale. En tant que citoyens du monde, nous apprécions l'esprit de solidarité humanitaire. C'est pourquoi le Gouvernement du Premier Ministre Xanana Gusmão a, à plusieurs reprises, accordé son appui financier aux peuples de la région qui ont été frappés par des catastrophes naturelles. À la suite du séisme survenu en Haïti, le Conseil des ministres a décidé de fournir au peuple et au Gouvernement haïtiens une aide financière de 500 000 dollars. Nous ne pouvions pas rester silencieux face à des souffrances humaines d'une telle ampleur où qu'elles se produisent.

En dépit de la crise économique et financière mondiale actuelle, notre croissance économique mesurée en PIB non pétrolier a été de 12,8 % en 2008, et, selon nos évaluations préliminaires, elle devrait être de 12 % en 2009. Dans l'intervalle, l'inflation annuelle moyenne est inférieure à 2 %.

Le secteur agricole a considérablement augmenté sa productivité en introduisant des variétés de cultures hybrides et à haut rendement et en améliorant les systèmes d'irrigation. Le Ministère des finances a amélioré le système de gestion des finances publiques et l'exécution du budget, tout en se maintenant fermement sur la voie de la prudence et de la discipline fiscales. Nous sommes résolus à maintenir la croissance du PIB non pétrolier pour les années à venir et à investir dans les zones rurales, les ressources humaines et les infrastructures de base afin de réduire la pauvreté et le chômage.

La réduction du chômage n'est pas une tâche facile. Nous avons besoin d'investissements étrangers, nationaux et publics. En vue de réduire au minimum le niveau élevé de chômage, nous avons conclu avec la République de Corée un accord sur l'exportation de notre main-d'œuvre. Des centaines de Timorais travaillent déjà dans ce pays et nous espérons que d'autres pays pourront suivre l'exemple de la Corée.

Le Premier Ministre Xanana Gusmão est en train de mettre au point le plan stratégique pour le pays. Ce plan jouera un rôle majeur dans le développement de notre pays et permettra de mieux préparer notre peuple et notre nation à relever les défis actuels et futurs. Le budget pour 2010 est de l'ordre de 637 millions de dollars. Les priorités nationales pour cette année sont les routes, l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire, la formation des ressources humaines, l'accès à la justice, les services sociaux et la décentralisation administrative, la bonne gouvernance et la sécurité.

Le Gouvernement du Timor-Leste compte rendre de la gestion des finances publiques l'une des plus responsables et des plus transparentes au monde. Nous essaierons. Il y a quelques jours, des cadres d'une société canadienne de logiciel de gestion, Free Balance, se sont rendus au Timor-Leste. Free Balance fournit des services de comptabilité à de nombreux pays. Un accord a été conclu par lequel Free Balance fournira des solutions logicielles pour la gestion des finances publiques et des ressources humaines. Ces nouvelles solutions offriront au moins deux portails au public grâce à une interface sur Internet. L'un d'eux s'appelle « portail de transparence » et permettra au public d'accéder à l'information en temps réel sur la façon dont les fonds publics sont utilisés, y compris des détails sur les sommes allouées, le calendrier et l'emplacement des projets, et le programme dans le cadre duquel ces projets sont mis en œuvre. L'autre portail est un « portail d'achat » qui donne accès à l'information sur les plans d'achat du Gouvernement destinés à assurer la participation équitable des milieux d'affaires en fournissant un délai de préparation adéquat pour compléter et soumettre les procédures de passation des marchés. Une fois les procédures d'achat lancées, elles pourront être suivies et fourniront au public des informations sur la façon dont elles ont été mises en œuvre, sur les méthodes d'achat utilisées, sur le processus d'évaluation, sur le nom des compagnies et des soumissionnaires, et sur le soumissionnaire auquel le marché aura été adjugé.

Les citoyens et les organisations de mon pays pourront suivre de près l'exécution du budget et les procédures d'achat en temps réel. Nous nous efforçons de respecter les 18 conditions posées par l'Initiative de transparence des industries extractives. Notre objectif est de protéger et de gérer avec prudence le secteur pétrolier afin que le peuple du Timor-Leste puisse en tirer profit et afin d'assurer que ces ressources et ces

recettes soient utilisées de manière responsable et que les normes mondiales de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité soient respectées et appliquées. Les fonds pétroliers continueront d'être gérés conformément à la législation actuelle, et tout changement fera l'objet d'un débat au Parlement national.

En tant que pays bénéficiaire d'une aide, nous nous sommes portés volontaires, de concert avec six autres États fragiles, pour devenir des pays pilotes qui feront l'objet d'un suivi concernant l'application des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires. Le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Accra en 2008, a approuvé un programme d'action destiné à réformer la fourniture de l'assistance et à améliorer l'efficacité de l'aide au développement. L'Accord d'Accra repose sur les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005).

Le 26 février, un rapport global sera lancé à Washington, auquel participera la Ministre des finances du Timor-Leste, M^{me} Emilia Pires. Le 8 avril, nous accueillerons à Dili le dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, sous la présidence conjointe du Royaume-Uni et de la République démocratique du Congo. Nous espérons que l'échange des expériences et des meilleures pratiques entre des pays sortant d'un conflit nous permettra d'être mieux à même d'aborder l'avenir avec plus de confiance.

Le Conseil de coordination pour le secteur de la justice, qui comprend des tribunaux, des procureurs généraux et le Ministère de la justice, s'est réuni le 12 février et a convenu du Plan stratégique pour le secteur de la justice. Les recommandations émanant de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins ont été incorporées dans le Plan stratégique. Les domaines principaux en sont : le développement des institutions, l'infrastructure et la réforme de la technologie de l'information, le cadre juridique, le développement des ressources humaines et l'accès à la justice, ainsi que des mesures importantes axées sur le renforcement de l'état de droit, telles que la mise en service de la Cour d'audit, l'amélioration des capacités en matière d'enquêtes criminelles, la création de services de criminalistique, et la mise en œuvre d'un système de gestion des dossiers dans toutes les institutions judiciaires clefs.

Le 19 février, une version bilingue du Code pénal a été publiée, en portugais et en tetum. La violence familiale est désormais considérée comme une infraction. Un projet de loi sur la protection des femmes et des enfants victimes de la violence familiale a été soumis au Parlement national, qui est actuellement en train de l'examiner. Une loi foncière, qui est également à l'examen, protégera les droits des femmes à la propriété.

La Commission nationale des droits de l'enfance est maintenant pleinement constituée. Elle aura un impact positif en sa qualité d'organe consultatif et de supervision du Gouvernement en matière de protection des droits des enfants et de diffusion d'informations y relatives. Une loi sur la justice traditionnelle ou coutumière est en cours d'élaboration. Elle régira les affaires susceptibles d'être réglées par la voie de la justice coutumière et protégera en même temps les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes et des enfants.

Le Gouvernement a mis tout en œuvre pour créer de meilleures conditions au sein du système judiciaire. Cette année, avec l'aide du Portugal, un nouveau cours de formation sera organisé à l'intention des futurs juges, procureurs et défenseurs publics. Le secteur de la justice est encore très jeune. Beaucoup de progrès ont été réalisés mais il reste de nombreux défis qu'il faudra relever à l'avenir. La justice et la réconciliation font partie de notre système de valeurs. Nous condamnons vivement l'impunité et croyons en l'état de droit et en les droits de l'homme. Le Gouvernement se félicite de l'appui apporté au secteur de la justice par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale en général.

Hier, le Président de la Commission de lutte contre la corruption a prêté serment devant notre Parlement national. Cette cérémonie représente une étape décisive dans la lutte contre la corruption et le népotisme. M. Adérito de Jesus a toutes les qualités professionnelles et personnelles qui lui vaudront d'être choisi par la majorité absolue des membres du Parlement pour mener ce combat vital. Le Gouvernement lui accordera tout l'appui nécessaire. Le peuple timorais attend beaucoup de lui, et je lui souhaite plein succès.

La stabilité et l'environnement politique pacifique au Timor-Leste sont le fruit des efforts conjoints du Timor-Leste, de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. De

nombreux citoyens de pays Membres ont servi au Timor-Leste. Aujourd'hui, il reste encore beaucoup de fonctionnaires civils et d'agents de police qui proviennent du système des Nations Unies. Il y en a d'autres, venus de pays voisins comme la Nouvelle-Zélande et l'Australie à l'invitation de notre pays, qui ont contribué à la paix et continuent de servir au sein des forces de sécurité internationales. Nous espérons qu'ils pourront rentrer auprès de leur famille d'ici à 2012, après avoir accompli leur mission avec succès.

Nous avons des relations excellentes avec les pays de la région. Aujourd'hui, le Timor-Leste est membre observateur du Forum des îles du Pacifique. En outre, le Timor-Leste désire vivement devenir membre à part entière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est d'ici quelques années. Nous avons abordé avec l'Indonésie les questions relatives à notre passé commun, comme les violations des droits de l'homme, dans un esprit de courage et orienté vers l'avenir, à travers la Commission Vérité et amitié. En tant que pays démocratique et engagé en faveur des droits de l'homme, nous avons pris l'engagement personnel et auprès de notre peuple de ne pas tolérer l'impunité ou les violations des droits de l'homme dans notre propre pays.

Pour terminer, nous partageons l'évaluation faite dans le rapport selon laquelle il existe un consensus pour que la MINUT demeure au Timor-Leste jusqu'en 2012. Nous remercions tous ceux qui sont présents ici pour leur appui.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité, en leur recommandant la concision, qui nous permettrait de conduire rapidement nos débats.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M^{me} Ameerah Haq pour son premier exposé devant le Conseil de sécurité, en sa capacité de Représentante spéciale. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, et le remercier de sa déclaration.

Nous sommes très satisfaits de l'évolution positive de la situation au Timor-Leste au cours de l'année écoulée. La situation en matière de sécurité est restée calme dans l'ensemble et le succès des élections dans les villages a démontré la confiance croissante de la population en la gouvernance démocratique. Des progrès ont été également réalisés dans le domaine du renforcement des capacités.

Le problème des personnes déplacées est l'une des questions en suspens depuis la crise de 2006. Cette question est actuellement en cours d'examen et nous espérons qu'elle sera rapidement réglée. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement et le peuple timorais. Nous sommes d'autre part reconnaissants du rôle indispensable que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et les pays concernés ont joué pour appuyer les efforts du Timor-Leste dans la réalisation de ces progrès.

Cependant, nous ne devrions pas oublier qu'il peut y avoir une ombre de fragilité dans une situation calme. Il est essentiel de continuer à assurer la sécurité, par exemple, pour que les élections municipales soient menées cette année de façon libre, juste et sûre. À cet égard, la MINUT a la tâche essentielle de soutenir la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL), pour qu'elle reprenne progressivement ses responsabilités de maintien de l'ordre public. Nous nous réjouissons de ce que la PNTL ait commencé à assumer ces responsabilités dans quatre districts et trois unités l'année dernière. Nous espérons que des progrès constants continueront d'être faits au courant de cette année.

Toutefois, nous ne devons pas précipiter le processus en fixant des délais stricts avant que la Police nationale ne soit dotée de capacités nécessaires. Le transfert des responsabilités de police devrait être basé sur une évaluation des capacités de la police locale et sur des critères objectifs. Par conséquent, nous appuyons l'approche prudente adoptée par le Secrétaire général concernant la restructuration de la composante policière de la MINUT. La réduction des effectifs de police doit se faire par district et sur la base de l'évaluation des capacités dans chaque district.

Tout naturellement, la Police des Nations Unies concentre désormais ses efforts sur des activités de formation et d'encadrement de la PNTL, dont il est prévu qu'elle assumera la responsabilité première en matière de sécurité publique. Ici, je voudrais souligner l'importance pour le Gouvernement de présenter clairement sa vision future de la PNTL à l'avenir et l'orientation qu'il entend donner à celle-ci. Le Gouvernement doit définir le type de police nationale qu'il voudrait créer, en mettant par exemple l'accent sur la police de proximité.

Le Timor-Leste a atteint une phase critique dans ses efforts pour consolider les acquis et jeter les bases de l'autosuffisance et du développement durable.

Comme je l'ai souligné à maintes reprises, la sécurité et la stabilité durable de n'importe quel pays, y compris le Timor-Leste, ne sont possibles que dans la mesure où elles s'accompagnent d'un développement socioéconomique. Il faut accélérer les efforts intégrés de consolidation de la paix à mesure que la MINUT exécute son mandat.

À cet égard, je félicite le Premier Ministre Gusmão d'avoir joué un rôle de chef de file dans la préparation d'un plan stratégique de développement national pour promouvoir le développement socioéconomique, étant donné l'absence de perspectives économiques pour les jeunes. Je pense que la stratégie timoraise de développement devrait accorder la plus haute priorité à la formation professionnelle et à la création d'emplois.

Je tiens également à souligner l'importance de faire du développement rural, de l'agriculture et des infrastructures, comme les routes et les ressources en eau, des priorités nationales en 2010. Toutes les ressources – nationales et extérieures, bilatérales et multilatérales, publiques et privées – devraient être mobilisées en faveur de ces activités prioritaires.

La présence de la MINUT est un facteur essentiel de stabilisation au Timor-Leste. Les diverses contributions des membres de la MINUT sont hautement appréciées. En conséquence, nous appuyons la prorogation du mandat de la MINUT pour une nouvelle période de 12 mois, selon la recommandation faite par le Secrétaire général. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait commencer à débattre en temps utile du rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans le pays. En tant que pays pilote au Timor-Leste, nous suggérons qu'une mission du Conseil de sécurité soit organisée dans le courant de cette année, pour que le processus d'évaluation contribue de façon plus significative à la définition du rôle futur de l'Organisation des Nations Unies à l'approche de la date critique de 2012.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement continu du Japon d'accompagner le peuple timorais dans ses efforts de reconstruction nationale.

M. Isoze-Ngondet (Gabon) : Je voudrais à mon tour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M^{me} Ameerah Haq, de sa présentation exhaustive du rapport (S/2010/85), qui nous aide à mieux cerner la situation politique et en matière de sécurité qui prévaut dans ce jeune État du Timor-Leste. Je salue la présence parmi nous de

S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, et bien naturellement, je le remercie pour sa communication qui confirme bien, s'il en était encore besoin, que le processus de consolidation se poursuit avec succès.

Les derniers développements de la situation au Timor-Leste, tels qu'ils viennent de nous être présentés, appellent de notre part quelques observations sur le processus politique, l'état de la sécurité et l'action de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

Au plan politique, le Gabon se félicite de la contribution efficace de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, notamment en ce qui concerne la restauration de l'état de droit, l'affirmation du consensus politique et l'appropriation de l'organisation et de la conduite des différentes consultations électorales. Le Gabon appelle la communauté internationale à aider à la consolidation de tous ces efforts et encourage le Gouvernement à persévérer dans la stabilité politique constatée.

Sur le plan de la sécurité, le Gabon se félicite des résultats obtenus et salue le rôle important que joue la MINUT dans la stabilité du Timor-Leste, en étroite collaboration avec les forces de sécurité internationales et celles du Timor-Leste. C'est dans ce sens que le Gabon appuie l'initiative de la MINUT visant le renforcement des capacités de la Police nationale du Timor-Leste afin de lui permettre de mieux assurer la sécurité des biens et des personnes, une fois que la MINUT et les forces internationales se seront retirées.

En ce qui concerne l'évaluation technique de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, le Gabon tient à se féliciter des conclusions positives auxquelles ladite Mission est parvenue, notamment en ce qu'elle exprime son satisfecit quant à la réalisation des objectifs qui ont été assignés à la MINUT dans les quatre domaines prioritaires de son mandat, à savoir la sécurité; la stabilité politique; le régime de droit, la justice et les droits de l'homme; la culture de la gouvernance démocratique et le développement économique et social. Toutefois, le Gabon est d'avis que les acquis jusqu'à présent obtenus en matière de sécurité et de développement nécessitent d'être fortement soutenus par la communauté internationale afin qu'ils soient préservés.

Nous appuyons le renouvellement du mandat de la MINUT pour 12 mois, tel que le recommande le Secrétaire général.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Vice-Premier Ministre, M. Guterres, et pour le remercier de sa contribution au débat d'aujourd'hui. Je tiens également à féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, pour sa nomination et à la remercier pour son exposé sur les derniers événements survenus au Timor-Leste.

Je tiens également à affirmer que l'Autriche s'associe pleinement à la déclaration que fera le chef par intérim de la délégation de l'Union européenne (UE), au nom de l'UE, dans la suite du débat.

L'Autriche se félicite du dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/85) sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) qui présente, entre autres, les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation technique qui s'est rendue au Timor-Leste le mois dernier. Le rapport de la mission est très utile pour déterminer les progrès accomplis dans l'exécution de la stratégie à moyen terme et la réalisation des objectifs fixés pour les domaines prioritaires du mandat de la MINUT. Nous nous félicitons également de l'approche intégrée et inclusive qui a été adoptée lors de la préparation et du déroulement de la mission.

Le rapport du Secrétaire général rend compte des progrès que le Timor-Leste a su accomplir et nous tenons à féliciter le Gouvernement et le peuple timorais de leurs succès. Nous nous félicitons de ce que la police timoraise ait recommencé d'assumer la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans un certain nombre de districts et d'unités et nous attendons avec intérêt de voir ce processus se poursuivre. Nous croyons comprendre que le transfert de la responsabilité en matière de conduite des opérations de police devra satisfaire aux critères convenus et exigera que le processus de certification soit mené à bien. Il sera important de continuer d'effectuer un suivi en matière de droits de l'homme et de situation des femmes et d'utiliser des mécanismes de responsabilisation efficaces pour les forces de sécurité. Nous appuyons les ajustements proposés s'agissant des effectifs de la police de la MINUT, tel que le recommande le Secrétaire général pour 2010, et convenons qu'avant d'effectuer de nouvelles réductions d'effectifs, une nouvelle évaluation sera nécessaire.

Des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de la situation des personnes déplacées. Nous

devons désormais faire en sorte que leur retour et leur réintégration soient durables. Dans ce contexte, nous nous félicitons qu'il soit fait appel au guichet pour les interventions d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix pour financer des projets d'infrastructure et des mécanismes de suivi.

Le Timor-Leste continue de faire face à des défis importants en matière de réduction de la pauvreté et de création d'emplois, en particulier pour sa jeunesse. Il est de plus en plus urgent de passer d'une phase de prévention de conflit à un programme de développement global, comme les représentants du Gouvernement l'ont souligné à maintes reprises. L'élaboration actuelle d'une stratégie nationale de développement permettra de rendre plus efficace l'appui de la communauté internationale et favorisera une meilleure prise en main au niveau national d'un processus qui devrait s'efforcer avant tout d'aider la jeunesse du pays.

Nous nous félicitons des quelques progrès qui ont été réalisés vers le renforcement de l'état de droit, notamment afin d'amener les auteurs d'actes criminels et de violations des droits de l'homme commis durant la crise de 2006 à répondre de leurs actes. Nous nous félicitons également de la poursuite des enquêtes par le Groupe d'enquête sur les crimes graves de la MINUT sur les cas de violations graves des droits de l'homme commises en 1999. Nous restons convaincus que tout retard dans l'exécution de la justice peut avoir des répercussions négatives sur la confiance politique dont jouissent le système judiciaire et, de manière générale, le Gouvernement. Nous tenons à réaffirmer notre appui aux efforts déployés par le Timor-Leste pour édifier des institutions solides qui peuvent lutter contre l'impunité en cas de violations graves des droits de l'homme. La MINUT devra également continuer de prendre une part active à cette question.

La réponse du Gouvernement à l'évaluation indépendante des besoins dans le secteur de la justice est très encourageante. Nous espérons que les recommandations du rapport seront prises en compte lors de l'élaboration d'un plan stratégique pour le secteur de la justice. Dans ce contexte, il est de toute évidence également important de prendre en compte les droits et les besoins des femmes. Nous sommes préoccupés par les difficultés que rencontrent les victimes de violence sexuelle et sexiste qui cherchent à ce que justice soit faite. La formation du personnel judiciaire et de police sera une mesure importante qui permettra de faire face à ces défis. Nous estimons

également qu'il faut accroître la proportion des femmes dans les effectifs de la Police nationale et de celle de la MINUT.

La réforme du secteur de la sécurité reste l'un des défis les plus importants pour la paix et la stabilité à long terme. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement pour développer une politique nationale de sécurité, mais également des progrès accomplis afin d'établir un contrôle civil sur le secteur de la sécurité. Il est de toute évidence important de mieux définir les fonctions et les rôles respectifs de la police et des forces de défense. Le plan stratégique intitulé « Force 2020 » représente une étape importante à cet égard. Nous félicitons les forces de défense qui envisagent de renforcer leurs capacités en matière de secours en cas de catastrophe, ainsi que leur participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Comme je l'ai dit lors du dernier exposé sur le sujet, l'Autriche étudie les moyens d'aider le Timor-Leste qui s'efforce de renforcer ses capacités dans ces domaines.

Pour terminer, nous pensons que nous devons apporter une réponse positive au désir de la société timoraise, dans sa grande majorité, que l'ONU continue de la soutenir jusqu'en 2012. L'Autriche appuie donc le renouvellement du mandat de la MINUT pour 12 mois supplémentaires et la poursuite des bons offices exercés de manière fort efficace par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le renforcement des capacités doit se placer au centre des efforts de la communauté internationale pour assurer la prise en main du processus au niveau national, ainsi que la stabilité et la prospérité de la nation timoraise à long terme.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout comme de nombreux autres collègues, nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général (S/2010/85) sur les activités de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et d'avoir fait un exposé riche en informations sur les faits nouveaux survenus dans le pays. Nous félicitons M^{me} Haq de sa nomination récente à la direction de la MINUT et lui souhaitons plein succès dans ses activités à ce poste.

Nous tenons également à remercier M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, de ses observations approfondies. Nous nous félicitons des observations contenues dans le rapport sur le

renforcement de la stabilité au Timor-Leste. Ce pays a pu surmonter les conséquences de la crise de 2006 et a enregistré des améliorations prometteuses au plan politique et en matière de sécurité. Les camps de toile ont été fermés, les personnes déplacées retrouvent une vie normale mais il reste encore un certain nombre de problèmes dans ce domaine qui nécessitent une solution rapide.

En octobre 2009, dans une atmosphère calme et paisible, des élections locales se sont tenues pour les chefs et conseils de village (*suco*), confirmant le renforcement des capacités du système électoral national. Tous les partis politiques sont intéressés à renforcer l'unité nationale et s'efforcent de surmonter leurs divergences par des moyens démocratiques. Nous comprenons toutefois que les progrès accomplis demeurent fragiles. Les institutions de ce jeune État ne sont pas encore bien établies, et les organes nationaux de sécurité ont toujours besoin d'être appuyés. Dili se heurte à de graves problèmes socioéconomiques; les niveaux de chômage et de pauvreté demeurent malheureusement très élevés. Dans de telles conditions, le renforcement des forces nationales de sécurité revêt une importance primordiale pour garantir la stabilité et représente un important indicateur de l'autonomie de l'État.

Nous suivons avec attention le rythme auquel s'effectue le transfert de la responsabilité de maintien de la loi et de l'ordre de la MINUT à la police timoraise; il a déjà eu lieu dans quelques districts. Nous nous félicitons également de l'approche du Gouvernement timorais dans le processus de transfert de la responsabilité du maintien de la loi et de l'ordre à la Police nationale d'ici à la fin de l'année en cours. Cela requiert de la part tant de Dili que de la MINUT qu'ils continuent d'intensifier leurs efforts de renforcement des capacités, de la formation et de l'appui technique et logistique de la police. Il importe que le calendrier de transfert de la responsabilité soit établi sur la base de critères déterminés conjointement avec les autorités du pays: c'est-à-dire basé sur le degré de préparation de la police et non pas sur des délais artificiellement fixés.

Nous avons étudié avec intérêt les propositions de la mission d'évaluation technique des Nations Unies concernant une éventuelle reconfiguration ultérieure de la MINUT. Conscients de la fragilité des progrès enregistrés, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission de 12 mois, avec réduction progressive ultérieure des

effectifs de police de 328 officiers d'ici à la fin du premier semestre 2011. Nous appuyons également le plan du Secrétaire général d'entamer le retrait du personnel de la Mission avant 2012. Nous nous attendons à d'autres recommandations sur la reconfiguration de la présence des Nations Unies, en tenant en compte des positions de Dili et de l'évolution de la situation du pays.

En conclusion, nous tenons à remercier le Chef de la MINUT, M^{me} Ameerah Haq, et l'ensemble du personnel de la Mission de leur professionnalisme et de leurs efforts désintéressés. Des officiers de police russes servent au sein de la composante de police de la MINUT, et la Russie continuera à appuyer leur noble mission.

M. Parham (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais moi aussi commencer par souhaiter la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, à sa première rencontre avec le Conseil de sécurité en cette qualité, la remercier de son exposé d'aujourd'hui et également réaffirmer notre appui constant aux efforts de l'ONU pour venir en aide au peuple du Timor-Leste. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, au Conseil de sécurité aujourd'hui et à le remercier de sa mise au point, qui illustre la détermination et la volonté de M. Guterres lui-même, de son gouvernement et du peuple du Timor-Leste d'édifier une nation de plus en plus stable, prospère et bien gouvernée, jouant pleinement son rôle dans la région et à une échelle plus large.

Je m'associe pleinement à la déclaration qui sera faite dans la suite du débat au nom de l'Union européenne par le Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne.

Nous sommes encouragés par la stabilité ininterrompue de la situation sécuritaire au Timor-Leste, qui n'a connu aucun retour aux troubles à grande échelle de février 2008. Le Timor-leste continue d'accomplir beaucoup de progrès, comme démontré lors des élections locales (*sucos*) tenues avec succès en octobre dernier et avec la reprise en main effective par la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) des responsabilités dans quatre districts. Nous attendons avec intérêt que d'autres transferts de responsabilité au profit de la PNTL s'effectuent dans d'autres districts d'ici à la fin du mois de mars. Il importe que cette dynamique se poursuive tout au long de 2010 et 2011.

Nous nous félicitons de ce qu'il n'y ait pas eu de hausse de la criminalité et des troubles à la suite du transfert de responsabilités. Nous appuyons pleinement les efforts de la MINUT pour aider au renforcement des capacités nationales de police, et nous espérons que la Mission, avec l'aide de la communauté internationale, comme l'a indiqué Ameerah Haq dans son exposé, pourra de plus en plus concentrer ses efforts sur l'offre d'une formation adéquate et de conseils pertinents.

Mais nous ne sous-estimons pas les défis qui restent à relever, qu'Ameerah Haq a soulignés. Nous faisons écho au rapport du Secrétaire général (S/2010/85) en ce qui concerne la nécessité de délimiter clairement les rôles et les responsabilités de la Police nationale et des forces armées. L'incertitude actuelle qui caractérise cette relation pourrait avoir un effet déstabilisateur. Nous nous félicitons des efforts des autorités timoraises pour remédier à cette situation par un renforcement de la législation.

Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, les quatre critères de la stratégie à moyen terme – sécurité et stabilité; état de droit, justice et droits de l'homme; gouvernance démocratique et dialogue; et réforme socioéconomique – sont essentiels pour relever l'ensemble des défis au Timor-Leste. En particulier, nous continuons de souligner l'importance de s'attaquer à l'impunité, et nous nous félicitons des observations qui viennent juste d'être faites par le Vice-Premier Ministre. Il importera de poursuivre les efforts visant à traduire en justice les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Nous sommes convaincus que l'Équipe d'enquête de la MINUT sur les crimes graves a un rôle important à jouer à ce sujet en faisant aboutir les enquêtes en cours. Nous appuyons pleinement ses efforts pour poursuivre avec rigueur cette noble tâche.

Concernant la lutte contre la corruption, la récente nomination d'Adérito de Jesus Soares à la tête de la première Commission de lutte contre la corruption de Timor-Leste est un pas important pour améliorer la transparence et la responsabilité de l'administration au Timor-Leste. Nous espérons que les autorités consolideront cette nomination en prenant d'autres mesures pratiques et concrètes de lutte contre la corruption.

Nous appuyons la proposition de proroger le mandat de la MINUT de 12 autres mois, mais notre but reste de voir Timor-Leste compter de moins en moins

sur l'aide internationale. Le plan d'un retrait progressif de la composante police de la MINUT est un pas dans la bonne direction. Il est essentiel que la MINUT nous informe sur sa stratégie de retrait à long terme, et nous souhaitons que cela se fasse au moment voulu. Alors que tout le monde s'accorde pour que la MINUT reste en place jusqu'en 2012, il est essentiel de préparer ce que sera l'après 2012. Nous encourageons à examiner sans retard ce qui pourrait advenir après la MINUT et le passage à une présence de consolidation de la paix des Nations Unies de plus en plus centrée sur l'élément civil.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2010/85), qui fournit une vue d'ensemble objective et précise de la situation au Timor-Leste. Je tiens également à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé et des efforts qu'elles déploie à la tête de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour instaurer la sécurité et la stabilité dans ce pays et aider son peuple à réaliser ses aspirations nationales légitimes. Nous souhaitons également la bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

Le Liban se réjouit de l'unanimité qui existe entre la MINUT et les différents partis politiques et secteurs de la société civile au Timor-Leste, et nous nous félicitons des conclusions de la Mission d'évaluation technique sur la situation sécuritaire, l'état de droit, les droits de l'homme, la justice, la pratique démocratique dans le pays et la situation économique et sociale. Nous nous félicitons aussi de l'amélioration de la situation politique et sécuritaire au Timor-Leste, en dépit de sa fragilité continue, comme l'indique le rapport. Nous appuyons les élections municipales qui se tiendront cette année dans une atmosphère de consensus politique, de sécurité et de stabilité. Ces élections représentent un indicateur important du progrès que fait le Timor-Leste dans sa transformation en un pays démocratique basé sur l'état de droit.

De l'avis de mon pays, l'obligation de rendre des comptes et la lutte contre l'impunité sont fondamentales. À cet égard, nous ne pouvons que souligner la confirmation contenue dans le rapport du Secrétaire général de la nécessité de mener à terme les enquêtes et de réunir des preuves afin de poursuivre les auteurs de crimes graves commis dans le passé. Nous sommes gravement préoccupés par l'appauvrissement de nombreux segments de la population au Timor-

Leste, et en particulier par la forte hausse du chômage des jeunes. Nous estimons qu'il s'agit d'une bombe à retardement sociale qui pourrait avoir de graves conséquences sur la sécurité, surtout étant donné que de nombreux jeunes membres de groupes armés étaient responsables des événements violents survenus lors de la crise de 2006. C'est pourquoi il importe que le Gouvernement œuvre au développement économique et social dans le pays, notamment en créant de nouvelles possibilités d'emploi et en veillant à une distribution plus équitable des richesses.

Enfin, nous insistons sur le fait que la communauté internationale doit continuer d'aider le Timor-Leste à construire et à renforcer ses institutions, notamment dans les domaines judiciaire et de la sécurité. Nous appuyons la recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport concernant la prorogation du mandat de la MINUT pour une nouvelle période de 12 mois, dans sa configuration actuelle, afin qu'elle puisse mener à bien sa mission.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. Luís José Guterres, et nous le remercions de sa déclaration. Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Haq et nous la félicitons de sa nomination en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), et nous la remercions de son exposé perspicace. Nous remercions son prédécesseur, M. Atul Khare, de son excellent travail.

Nous trouvons encourageant que le Timor-Leste continue à progresser malgré les nombreux problèmes économiques et administratifs. Nous félicitons les autorités du Timor-Leste de continuer à travailler avec toutes les parties intéressées pour régler les problèmes politiques par le dialogue, et contribuer ainsi à la stabilité politique du pays. Le renforcement des institutions du Timor-Leste, notamment des ministères et des institutions démocratiques, est un fait dont il faut se féliciter. Nous nous félicitons également de la volonté du Gouvernement de renforcer l'état de droit et les institutions judiciaires en adoptant le cadre législatif nécessaire.

Le Gouvernement a encore besoin de l'appui de la communauté internationale, en particulier de la part de l'ONU, pour poursuivre ses efforts – notamment dans le domaine du renforcement des institutions.

L'appui et l'engagement à long terme sont essentiels pour renforcer les principales institutions chargées de la gouvernance et de la relance économique. Nous nous félicitons donc des responsabilités et de la participation accrues des autorités et du peuple timorais.

À mesure que le renforcement des institutions progressera, il conviendra de s'attacher particulièrement à définir clairement les rôles et les responsabilités de toutes les institutions, notamment la Police nationale et les forces armées. À cet égard, la volonté du Gouvernement de résoudre ce problème par l'établissement d'une politique nationale de sécurité est louable. Nous saluons également les efforts déployés pour régler la question du contrôle civil exercé sur le secteur de la sécurité, notamment par l'établissement de la Commission parlementaire.

Nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne l'enregistrement et la certification des officiers de la Police nationale, qui a maintenant presque atteint son effectif autorisé. Ceci favorise non seulement le renforcement de l'état de droit dans le pays, mais a également permis de franchir une étape pour faciliter une reprise plus rapide par la Police nationale de la responsabilité principale du maintien de l'ordre. Nous sommes cependant préoccupés par le manque de compétences techniques des officiers de police de la MINUT, compétences qui sont nécessaires pour appuyer la police timoraise. Nous demandons à la MINUT de régler ce problème en priorité.

Malgré ce problème, et malgré l'insuffisance des capacités administratives et logistiques au sein de la Police nationale timoraise, nous trouvons encourageant que le taux de criminalité n'ait pas augmenté dans les districts où la Police nationale a repris ses principales fonctions de maintien de l'ordre. Nous prenons note du point de vue du Gouvernement concernant la nécessité d'accélérer et de mener à bien le processus de reprise par la Police nationale des responsabilités du maintien de l'ordre d'ici fin 2010, et nous notons que la MINUT fera tout son possible pour respecter ce délai.

La réinstallation des personnes déplacées est essentielle afin de remédier à une situation potentiellement instable. Nous nous félicitons donc de la réinstallation de toutes les personnes déplacées et de la fermeture de tous les camps. Nous félicitons le Gouvernement d'avoir lancé la phase II de la stratégie nationale de relèvement, dont l'objectif est d'apporter une aide aux familles réinstallées. S'il s'agit d'un bon départ, la stratégie ne sera viable à long terme que si le

Gouvernement déploie des efforts supplémentaires pour régler les autres problèmes socioéconomiques. Les questions du développement rural, de l'éducation et du chômage des jeunes exigent une attention urgente de la part du Gouvernement et de ses partenaires de développement. Je suis heureux que le Vice-Premier Ministre ait insisté sur ce point dans son exposé.

À cet égard, la mise en œuvre rapide de la stratégie à moyen terme de la MINUT et la réalisation des objectifs connexes seront cruciales pour favoriser les progrès. À cette fin, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la MINUT pour une nouvelle période de 12 mois.

Enfin, nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, le personnel de la MINUT et l'équipe de pays des Nations Unies, qui travaillent dur pour aider le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste à stabiliser et à développer leur pays.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. José Luís Guterres, de sa présence et de sa déclaration sur la situation dans son pays. Ma délégation remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue à ses nouvelles fonctions à la tête des actions menées par l'ONU au Timor-Leste. Nous saisissons également cette occasion pour saluer le travail effectué par M. Atul Khare afin de promouvoir la stabilité et le développement dans ce pays.

Nous apprenons avec plaisir dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/85) que le Timor-Leste continue de vivre dans un climat de sécurité et de stabilité générateur de confiance, ce qui offre de bonnes perspectives en vue de relever les défis qui se présenteront à moyen et long terme. Nous remercions la mission d'évaluation technique, dirigée par M. Ian Martin, du travail qu'elle a effectué pour examiner le rôle que devra jouer la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) en fonction des progrès accomplis dans le cadre de son mandat. Nous convenons avec lui que la MINUT doit rester dans le pays jusqu'en 2012. Nous espérons que d'ici là, les progrès accomplis en matière de consolidation de la paix et de renforcement des institutions permettront au Conseil de sécurité d'envisager une éventuelle cessation des activités de la Mission.

Nous saluons les résultats obtenus par les autorités timoraises dans le renforcement des institutions électorales et l'organisation des élections dans un climat de paix généralisé, ainsi que le maintien de la stabilité politique dans le pays. Nous sommes certains que ces efforts se poursuivront de la même manière en vue des élections présidentielles et parlementaires qui auront lieu en 2012.

L'un des défis fondamentaux en matière de sécurité est le processus actuel de transfert de responsabilité, par lequel la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) devra entièrement assumer les activités de police qui, jusqu'à présent, étaient effectuées par la composante de police de la MINUT. Nous considérons que la coopération des autorités avec la Mission doit se poursuivre et s'intensifier, afin que la Police nationale puisse encore bénéficier de ses conseils, de l'appui à sa constitution et de la formation nécessaire, pour qu'elle soit en mesure d'assumer de nouveau pleinement les principales fonctions de maintien de l'ordre dans tous les districts et unités d'ici à la fin de 2012.

Une police nationale possédant une capacité opérationnelle suffisante et jouant un rôle professionnel et impartial constituera la base de la stabilité quotidienne dans tout le pays. Il est tout aussi important qu'il y ait une définition et une délimitation claires entre les responsabilités de la Police nationale et celles des Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste, afin de renforcer l'efficacité et le professionnalisme de ces deux corps.

Par ailleurs, nous saluons et appuyons tous les efforts réalisés par le Gouvernement du pays, avec l'appui de la Mission, en matière de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté dans les villes et les campagnes, et d'accès aux services sociaux de base, ce qui est sans nul doute un élément fondamental pour maintenir la stabilité du pays et la sécurité de la population.

S'agissant de la justice et de la reddition de comptes, nous considérons que l'un des éléments indispensables pour consolider une réconciliation nationale et une paix durable est de traiter les affaires en souffrance relatives aux crimes commis pendant les crises de 1999 et 2006, conformément aux résolutions 1704 (2006), 1745 (2007) et 1802 (2008). Ma délégation est d'accord avec le rapport du Secrétaire général, et réaffirme que, dans la même lignée que la position de l'ONU, il ne saurait y avoir d'amnistie ou d'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité

ou le génocide. À cet égard, nous notons avec satisfaction que le Parlement va examiner un projet de loi afin de mettre sur pied une institution pour succéder à la Commission Accueil, vérité et réconciliation, et la Commission Vérité et amitié, ce qui contribuera à renforcer la confiance de la population dans ses institutions.

Enfin, nous nous félicitons de ce que, dans le domaine des droits de l'homme, le Gouvernement timorais ait déclaré que la violence familiale est un délit, et nous espérons que cette mesure aura un effet positif sur la participation féminine dans les secteurs politique, économique et social. Cette avancée simple, mais significative, reflète l'attachement et l'aspiration des autorités timoraises à un développement progressif et durable.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais, à mon tour, souhaiter la bienvenue au Conseil à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Haq, et la remercier de son exposé. Les États-Unis la félicitent de son accession à ce poste et se réjouissent à la perspective de travailler avec elle. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et le remercier sincèrement de sa déclaration.

Nous félicitons le Gouvernement et le peuple timorais des progrès qu'ils ont réalisés et de leur ferme détermination à bâtir une démocratie forte et viable. Ces avancées sont prometteuses mais, comme le rapport du Secrétaire général (S/2010/85) l'indique clairement, les institutions gouvernementales demeurent fragiles. Les exposés que nous avons entendus ce matin nous fournissent des informations précieuses quant à la situation sur le terrain. La mission d'évaluation technique organisée par le Département des opérations de maintien de la paix nous a offert des recommandations utiles sur la marche à suivre.

Ce matin, je souhaiterais aborder les quatre domaines prioritaires sur lesquels insiste le rapport du Secrétaire général. Premièrement, je voudrais dire quelques mots sur la sécurité et la stabilité.

Le bon déroulement des élections locales du 9 octobre envoie le signal positif que la situation en matière de sécurité demeure stable. Les prochaines élections nationales et municipales seront un test supplémentaire de la stabilité politique du

Gouvernement et des capacités de la Police nationale du Timor-Leste. Le transfert actuel des principales responsabilités du maintien de l'ordre de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) à la Police nationale représente un autre fait encourageant. À ce sujet, nous saluons les efforts du Timor-Leste, de la MINUT et des donateurs bilatéraux dévoués, en particulier l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nous appuyons le souhait du Gouvernement d'accélérer l'échéance de transfert des activités du maintien de l'ordre dans les districts restants, toutefois nous notons l'importance d'une formation adaptée et de capacités suffisantes avant que les transferts n'aient lieu. Nous réitérons la nécessité de rester vigilant dans la délimitation des responsabilités entre la police et l'armée.

Les États-Unis appuient les recommandations du Secrétaire général tendant à ce que l'on diminue progressivement les effectifs de la police internationale et à ce que l'on poursuive la formation spécialisée de haute qualité de la Police nationale, notamment grâce à l'intervention d'experts civils. Nous sommes ravis de continuer de permettre ce renforcement du secteur de la sécurité du Timor-Leste grâce à nos ateliers multipartites sur la sécurité nationale, organisés au Centre Asie-Pacifique des études sur la sécurité, à Honolulu.

Concernant l'état de droit, la justice et les droits de l'homme, nous félicitons le Gouvernement timorais d'avoir renforcé le système judiciaire et promulgué des lois essentielles pour appuyer l'état de droit, notamment l'adoption du Code pénal. Toutefois, nous sommes préoccupés par la nécessité de combattre l'impunité. À ce sujet, nous sommes pleinement satisfaits des propos tenus par le Vice-Premier Ministre ce matin. Les individus qui ont commis des crimes pendant les crises de 2006 doivent répondre de leurs actes, conformément aux recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante. Nous encourageons également le Timor-Leste à appuyer les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation.

En ce qui concerne la gouvernance démocratique, le Timor-Leste a enregistré des progrès en créant la Commission de la fonction publique et en instaurant un contrôle parlementaire plus rigoureux de l'action du Gouvernement. Les hauts fonctionnaires timorais se concentrent à présent sur la lutte contre la corruption. Les États-Unis sont en train d'envisager les moyens

par lesquels notre Millenium Challenge Corporation pourrait soutenir les efforts timorais dans ce domaine.

Enfin, les États-Unis reconnaissent le lien évident qui existe entre la sécurité et le développement. À cet égard, nous demeurons préoccupés par le sort des personnes les plus vulnérables au Timor-Leste, à savoir les pauvres et les personnes déplacées. Nous appuyons les efforts inlassables que le Timor-Leste déploie pour lutter contre la malnutrition, développer l'emploi et améliorer l'accès à l'éducation et à la protection infantile, en particulier dans les zones rurales. Pour notre part, nous continuons de fournir un appui technique de 24 millions de dollars dans le cadre de l'assistance annuelle en matière de programmation. Le Timor-Leste a jugé comme pratique de référence un de nos projets de développement rural : le Greenhouse Project. Nous nous félicitons que le Gouvernement investit maintenant pour appliquer ce modèle dans tout le pays.

Les Timorais ont beaucoup avancé sur la voie de la paix et de la stabilité. Mais ils ont besoin de l'appui sans faille de l'ONU et des partenaires internationaux. C'est pourquoi les États-Unis appuient la prorogation du mandat de la MINUT, comme le propose le Secrétaire général.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, et le remercier de sa déclaration. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2010/85) ainsi que sa nouvelle Représentante spéciale, M^{me} Ameerah Haq, de l'exposé détaillé qu'elle a présenté au Conseil. Nous appuyons ses efforts ainsi que le rôle de coordination essentiel des Nations Unies au Timor-Leste.

À l'instar des orateurs précédents, je voudrais rendre hommage au peuple, au Gouvernement et aux partis politiques du Timor-Leste, la situation en matière de sécurité demeurant relativement calme et stable. Cette stabilisation significative permet aux Timorais de s'occuper des questions majeures telles que la poursuite du renforcement des institutions publiques et de la gouvernance démocratique et de prendre des mesures importantes pour lutter contre la corruption. À cet égard, la création de la Commission de lutte contre la corruption et la récente nomination de son premier président sont des avancées encourageantes. Nous nous félicitons également du bon déroulement des élections tenues le 9 octobre 2009 dans les villages, qui n'ont

donné lieu à aucun incident grave, ce qui montre que le peuple timorais est attaché à la démocratie et que les partis politiques respectent les principes et les processus démocratiques.

Nous sommes heureux de constater que les camps de personnes déplacées ont enfin tous été fermés. Nous sommes convaincus que les autorités timoraises, avec l'aide de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), prendront les mesures nécessaires pour veiller à la réintégration des personnes déplacées dans la société. De même, nous espérons que le processus de transfert des responsabilités du maintien de l'ordre de la MINUT à la Police nationale timoraise, la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL), continuera de se dérouler dans de bonnes conditions, comme cela a été le cas jusqu'à présent. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que la reprise des principales fonctions de maintien de l'ordre par la PNTL n'a pas entraîné de hausse de la criminalité. Nous tenons dûment compte du fait que les autorités timoraises souhaitent que le transfert des responsabilités des activités de police soit effectué d'ici à la fin de cette année dans tous les districts et dans toutes les unités. Il s'agit d'une demande compréhensible et légitime formulée par un gouvernement démocratique et souverain.

Nous estimons cependant qu'il ne faut pas aller trop vite, et nous continuons donc d'appuyer la démarche progressive adoptée par le Secrétaire général sur cette question. Nous saluons les nouveaux progrès accomplis dans le cadre du programme d'enregistrement, de sélection et de certification de la Police nationale timoraise, conformément à l'Accord sur les activités de police. Il semble également que certains problèmes logistiques doivent être réglés afin de mener à terme le processus de transfert. À cet égard, les conclusions de la mission d'évaluation technique publiées en début d'année vont certainement permettre d'orienter les futurs efforts et progrès en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la sécurité intérieure et la défense nationale. L'amélioration du secteur de la justice et des institutions judiciaires demeure tout aussi importante.

Malgré ces avancées considérables, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les principaux problèmes ayant contribué à la crise de 2006, tels que la pauvreté, le chômage, l'absence de régime foncier et de la propriété et un système judiciaire fragile, continuent de poser de graves difficultés et doivent être résolus afin de garantir la stabilité au Timor-Leste. Cela est indispensable au

développement durable du pays. Le taux de chômage élevé des jeunes notamment est non seulement inquiétant pour le développement économique du Timor-Leste, mais pourrait également menacer la sécurité du pays. En outre, le problème de la violence sexiste doit également être traité de manière globale. À cet égard, il est essentiel de former la PNTL aux missions de police de proximité.

Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent, nous ne doutons pas que le Timor-Leste parviendra à relever tous ces défis. Cela nécessitera toutefois de maintenir le dialogue et l'unité à l'échelle nationale. Par conséquent, nous nous associons au Secrétaire général pour encourager le Gouvernement et l'opposition à continuer de mener de larges consultations. Nous pensons aussi que le Timor-Leste a besoin de l'appui soutenu de la communauté internationale dans sa recherche de la paix, de la stabilité et de la prospérité. Nous approuvons donc la recommandation du Secrétaire général, fondée sur les conclusions de la mission technique d'évaluation, tendant à ce que soit prorogé le mandat de la MINUT pour une nouvelle période de 12 mois, dans sa composition actuelle et en réduisant progressivement les effectifs de police d'ici à la mi-2011.

Pour terminer, je tiens à souhaiter plein succès au peuple et au Gouvernement timorais.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Vice-Premier Ministre, M. José Luís Guterres, et à le remercier de sa déclaration. Par son intermédiaire, je voudrais féliciter le Gouvernement et le peuple timorais pour les progrès accomplis l'an passé dans de nombreux domaines, notamment économique, social et politique et en matière de sécurité.

Je salue également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je remercie les membres de la mission d'évaluation technique au Timor-Leste, en particulier son chef, M. Ian Martin, pour leur travail consciencieux et leurs précieuses recommandations.

Le Gouvernement brésilien fait de son mieux pour coopérer avec la population du Timor-Leste, pays lusophone comme le Brésil, et a établi une coopération avant même la création officielle du pays. La langue n'est pas le seul lien existant entre nos deux pays. Malgré la distance géographique, certains éléments historiques et culturels nous rapprochent en tant que

partenaires et amis. À l'heure actuelle, des projets de coopération sont en cours avec le Timor-Leste dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé et la sécurité. Nous coopérons également dans le cadre du renforcement de l'appareil judiciaire et de la formation juridique et diplomatique.

Nous nous félicitons des faits encourageants survenus au Timor-Leste. Le bon déroulement des élections organisées en octobre dernier pour désigner les chefs et conseils des villages est le signe d'une maturité démocratique croissante. La création de la Commission de lutte contre la corruption au sein du Parlement et la nomination de son premier président sont également encourageantes. La fermeture de tous les camps de personnes déplacées constitue aussi une avancée considérable. À l'avenir, il faudra continuer de mettre en œuvre des mesures permettant aux personnes retournant dans leurs foyers de vivre et de travailler en sécurité.

Les moyens de subsistance et les possibilités d'emploi se sont améliorés au Timor-Leste, notamment dans les zones rurales et en faveur des groupes vulnérables et des jeunes, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2010/85). Des améliorations sont visibles en ce qui concerne la création d'emplois et la qualification des ressources humaines, des milliers d'enseignants ayant bénéficié d'une formation intensive et des centaines de jeunes ayant eu accès à une formation technique. Le Brésil accorde une attention particulière à ces questions et aide le Gouvernement timorais à renforcer les capacités en détachant des enseignants et des spécialistes et en fournissant des infrastructures.

Si, de manière générale, des progrès ont été réalisés, il importe de noter que la pauvreté et le chômage demeurent des problèmes considérables, comme l'a souligné M^{me} Ameerah Haq. La communauté internationale doit continuer de contribuer aux efforts déployés par les autorités timoraises pour créer des emplois et générer des revenus, une étape essentielle pour garantir la stabilité et la croissance.

Nous saluons les progrès accomplis en matière de sécurité au Timor-Leste et les efforts déployés par la Police nationale timoraise pour s'acquitter de sa mission. Nous nous félicitons des bons résultats obtenus jusqu'à présent dans les districts et les unités dans lesquels les responsabilités ont déjà été transférées à la police timoraise. Nous appuyons également la décision du Gouvernement et de

l'Organisation des Nations Unies d'intensifier la formation de la police afin d'assurer dans les meilleurs délais la reprise durable de la responsabilité principale des activités de police à travers le pays.

Nous appuyons pleinement l'approche prudente adoptée par le Secrétaire général visant à réduire progressivement les effectifs de police de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), en fonction des progrès réalisés dans la constitution de la force de police nationale et sous réserve de remplir des critères objectifs et d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain.

Nous sommes d'avis qu'il importe de définir clairement les rôles et responsabilités des institutions du secteur de la sécurité, en particulier de la police et des forces armées, et de mettre en place un mécanisme adéquat de contrôle civil. Des progrès ont également été réalisés dans ce domaine. Les autorités timoraises ont pris des mesures importantes afin d'établir un cadre juridique pour le secteur de la sécurité, notamment par l'adoption d'une loi sur la sécurité nationale. Nous appuyons leurs efforts et les encourageons à poursuivre sur cette voie avec détermination.

Le Timor-Leste a été en mesure de progresser et de remédier à certaines des questions et des défis les plus pressants auxquels tout jeune pays est confronté. La communauté internationale a fourni de l'aide et elle doit continuer d'accorder son appui aux Timorais.

Le Brésil est favorable à la prorogation du mandat de la MINUT, conformément au vœu du peuple et du Gouvernement du Timor-Leste et comme l'a proposé le Secrétaire général. Nous croyons que la présence de l'ONU reste indispensable pour aider le Gouvernement à consolider les acquis du passé et à assurer une transition en douceur vers le relèvement et le développement. Conscient que la présence de l'ONU pourrait faire l'objet d'ajustements éventuels, le Brésil appuie la proposition tendant à ce que le Conseil inclue le Timor-Leste dans le calendrier des visites prévues cette année.

M. Barbačić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport (S/2010/85) sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). Nous remercions également S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste. Nous lui

exprimons toute notre appréciation pour ses propositions actuelles et futures sur le mandat de la MINUT. Nous remercions également M. Ian Martin, ancien Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et ancien Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, pour son rôle moteur qui a produit les conclusions et les recommandations de la mission d'évaluation technique.

La Bosnie-Herzégovine s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de l'Union européenne.

Qu'il me soit permis de faire des observations sur les aspects que nous jugeons cruciaux pour que les efforts conjoints de l'ONU et du Gouvernement du Timor-Leste aboutissent à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables dans le pays.

Les initiatives politiques positives prises par les Timorais en 2007 et 2009 doivent servir de tremplin aux prochaines élections municipales et nationales. Nous sommes également d'avis que les élections municipales et nationales qui doivent avoir lieu en 2010 et 2012 seront d'une importance critique. Dans ce contexte, nous félicitons les autorités nationales d'avoir organisé avec succès les élections en 2009 et de les avoir menées à bien. Qui plus est, la promesse faite récemment par le Président Ramos-Horta d'examiner avec les dirigeants locaux et nationaux des questions d'intérêt national peut être considérée comme le prélude positif d'un dialogue politique. À cet égard, il convient de saluer les activités récentes telles que les dialogues sur « la voie de la paix et l'unité nationale » et la campagne « Dili, ville de paix ». La Bosnie-Herzégovine estime que ces efforts sont des signes encourageants d'un nouveau renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice.

Il est indispensable de renforcer la réforme du secteur de la sécurité pour instaurer une paix et une sécurité durables au Timor-Leste. Il faut définir clairement les responsabilités qui incombent à la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL) et aux Falintil-Forças Armadas de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL), et il faut mettre au point et mener à bien un processus de réforme global.

Si nous nous félicitons du processus de reprise par la PNTL de la responsabilité principale des opérations de police dans plusieurs districts depuis mai 2009, nous espérons également qu'il en ira de même pour les autres districts du pays d'ici à la fin de 2010.

Il demeure donc essentiel de mener à bien le processus de certification; et il est également essentiel de poursuivre le renforcement des capacités de la PNTL au niveau national et dans les districts. Conscients de ces engagements, nous convenons qu'il est nécessaire d'adopter une démarche élaborée avec soin pour ce qui est de la réduction des effectifs de police de la MINUT, en tenant compte de tous les enseignements tirés des événements survenus en 2006 et 2008. Nous attendons avec impatience d'en savoir plus sur les plans de l'équipe de la MINUT qui appuieront la démarche expliquée dans le rapport complet de la mission d'évaluation technique.

Nous sommes profondément convaincus que seules la vérité et la justice peuvent mettre le pays sur la voie d'une réconciliation et d'une prospérité complètes. Nous nous félicitons du consensus auquel sont parvenues les parties prenantes pour institutionnaliser les recommandations de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié pour ce qui est des enquêtes sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis pendant la crise. Plus la lutte contre l'impunité marquera des points, plus les perspectives d'une véritable réconciliation et d'une unité nationale seront grandes.

Il faut traiter des problèmes socioéconomiques d'une manière efficace et coordonnée avec la participation de toutes les parties prenantes, dont le secteur privé, la société civile et les bailleurs de fonds étrangers. Les projets d'infrastructure, l'investissement étranger et une amélioration de la situation des jeunes en matière d'emploi contribueront, entre autres choses, à réduire la pauvreté et à favoriser une croissance économique durable.

Nous notons avec satisfaction d'importantes améliorations s'agissant des personnes déplacées. La Bosnie-Herzégovine comprend bien les défis que pose un nombre important de personnes déplacées. La réinsertion des personnes déplacées est liée tout à la fois à la réalisation et au maintien d'une paix durable et au renforcement des institutions et des processus démocratiques.

Toutefois, la lenteur des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme est préoccupante, compte tenu de la violence familiale et sexuelle qui sévit à l'encontre des femmes et des enfants. Il faut absolument que les cas de violence familiale et d'agressions sexuelles fassent l'objet de

poursuites formelles conformément au nouveau Code pénal. Ainsi, nous encourageons également la poursuite de programmes de prévention de la violence sexiste, sous l'égide du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et de la MINUT.

Enfin, la Bosnie-Herzégovine salue l'interconnectivité efficace que la mission d'évaluation technique a mise en place avec les entités compétentes de l'ONU pour ce qui est de son examen des progrès réalisés et des défis à relever au Timor-Leste. Nous sommes d'avis que les conclusions et les recommandations actuelles de la mission d'évaluation technique sont très utiles en ce qu'elles ouvrent la voie à la stabilité et au progrès au Timor-Leste. C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine est favorable à la prorogation du mandat de la MINUT pour une période de 12 mois.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite la bienvenue au Conseil à M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, et le remercie pour sa déclaration. Nous félicitons M^{me} Ameerah Haq pour son accession au poste de représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et la remercions de son exposé complet sur la situation récente sur le terrain.

Nous constatons avec satisfaction que ces derniers mois, la situation au Timor-Leste est demeurée stable dans l'ensemble. L'élan en faveur d'un dialogue politique entre diverses parties s'est maintenu et le principe consistant à chercher à régler les différends par la consultation a été respecté. Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la reconstruction économique et sociale. Le Gouvernement attache une grande importance à l'investissement dans l'éducation et la santé, ainsi qu'à la prestation de services de base à la population. Ceci a produit des résultats concrets qui ont amélioré la vie de la population.

Avec l'aide de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et de la communauté internationale, la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL) a renforcé ses capacités et assume progressivement la responsabilité du maintien de l'ordre.

En même temps, nous devons reconnaître que le Timor-Leste est encore confronté à des défis énormes sur le plan du développement économique et pour ce qui est de l'amélioration des moyens de subsistance de sa population. Des problèmes tels que la lenteur du développement agricole, le sous-emploi des jeunes et

l'absence de ressources humaines entravent le processus de redressement et de reconstruction et ont des conséquences fondamentales sur la stabilité sociale du pays. Nous appuyons les efforts que le Gouvernement du Timor-Leste continue de déployer pour accroître son apport dans le développement de l'infrastructure, l'éducation, la santé et la formation professionnelle, et nous appelons la communauté internationale à fournir une assistance accrue au Gouvernement et au peuple du Timor-Leste dans les domaines pertinents.

Nous notons que dans son rapport (S/2010/85), le Secrétaire général a fait des recommandations sur la réduction des effectifs la police de la MINUT. Nous pensons que la MINUT s'acquitte d'une mission importante au Timor-Leste et que sa composante de police joue un rôle particulièrement important pour aider à maintenir l'ordre social et augmenter les capacités de maintien de l'ordre de la PNTL. Nous formons l'espoir que le Secrétariat, lorsqu'il procédera à la réduction des effectifs de la MINUT, n'oubliera pas le processus de paix et de reconstruction au Timor-Leste et veillera à la sécurité et à la stabilité du pays tout en mettant en œuvre le plan de réduction des effectifs.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la MINUT d'une année, et nous espérons que la Représentante spéciale, M^{me} Haq, continuera de jouer un rôle actif pour aider le Gouvernement du Timor-Leste à accroître ses capacités administratives et à coordonner l'aide de la communauté internationale.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria souhaite la bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et nous le remercions pour sa contribution au présent débat. Nous félicitons M^{me} Ameerah Haq, pour sa nomination récente en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et pour son exposé exhaustif.

J'aimerais limiter mes observations aux points suivants, que nous estimons être de la plus haute importance.

Premièrement, nous nous félicitons de la stabilité relative qui règne au Timor-Leste. Nous sommes encouragés par le respect croissant de l'ordre constitutionnel et la détermination de rechercher un consensus sur les questions de développement, manifestée aussi bien par les autorités timoraises que

par l'opposition représentée par le Frente Revolucionária do Timor-Leste Independente (FRETILIN). Ces efforts doivent être renforcés et les parties doivent être encouragées à poursuivre leurs efforts en vue d'un consensus national et des consultations nationales.

Deuxièmement, pour que la paix qui se rétablit progressivement soit durable, elle doit être appuyée par des institutions nationales publiques viables, ainsi que par des véritables progrès sur le plan socioéconomique. À cet égard, au Timor-Leste, il faut renforcer les institutions du secteur de la sécurité et de la justice et les mesures visant à créer des emplois, à réduire l'insécurité alimentaire et à réintégrer les personnes déplacées. Il faut prendre des mesures pour résoudre les problèmes auxquels se heurtent les personnes déplacées, en particulier le fait qu'ils ont besoin d'une assistance et des services de base, le règlement des différends fonciers et leur réinsertion dans leurs communautés d'origine.

Le développement professionnel de la Police nationale, la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL), est d'une importance vitale pour l'émergence d'une force de sécurité nationale. Au fur et à mesure que la PNTL assume davantage de responsabilités en matière de maintien de l'ordre, ses capacités doivent être améliorées par le biais d'activités robustes de formation, d'encadrement et de développement institutionnel. Il ne fait aucun doute qu'une PNTL efficiente et professionnelle permettrait au Gouvernement du Timor-Leste de répondre à l'un des critères de certification en vue de la reprise en main des activités de police.

Troisièmement, nous nous félicitons des efforts déployés pour remédier à la situation d'impunité qui a régné dans le passé, ainsi que l'introduction de mécanismes de responsabilisation. Ces mesures renforceront certainement l'état de droit. Cependant, nous relevons que sans un renforcement du secteur de la justice et de la sécurité, la paix et la stabilité naissantes dans le pays risqueraient d'être menacées.

Quatrièmement, nous appuyons le désir exprimé largement par les autorités timoraises et les autres parties prenantes nationales et confirmé par la mission d'évaluation technique qui s'est rendue dans le pays le mois passé, de voir l'Organisation des Nations Unies maintenir l'appui intégré que la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) apporte au pays. Nous appuyons également la proposition selon

laquelle il convient d'envisager avec prudence la réduction initiale des effectifs de la police de la MINUT et pour que l'éventualité d'une nouvelle réduction fasse l'objet d'une évaluation vers la fin de 2010. Nous attendons avec impatience la mise en place de l'équipe d'évaluation et la définition des éléments clefs du plan de réduction des effectifs.

Pour terminer, même si le Timor-Leste a fait des progrès considérables, il a encore de nombreux défis importants à relever sur la voie de la mise en place d'une démocratie stable et du développement économique. Nous estimons que la stratégie à moyen terme de la MINUT et les critères correspondants peuvent constituer une base solide pour une stabilité et une prospérité durables au Timor-Leste. Par conséquent, nous nous réjouissons de la recommandation relative à la modification du mandat de la MINUT et sa prorogation pour une nouvelle période de 12 mois.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je salue naturellement la présence de M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, et lui exprime une nouvelle fois le soutien de la France. Je remercie aussi M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste, pour son exposé.

L'Union européenne prononcera une intervention, à laquelle la France s'associe.

Au cours de l'année écoulée, la situation générale du Timor oriental a continué à s'améliorer. Elle a été marquée par la stabilité politique, le développement d'un dialogue constructif entre le Gouvernement et l'opposition, le renforcement des institutions et une croissance économique forte. La consolidation des progrès accomplis prendra cependant du temps. La présence rassurante de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et des forces de sécurité internationales, dont nous saluons l'action, constituera un élément essentiel de la stabilité jusqu'à l'horizon 2012. La France soutient donc le renouvellement du mandat de la Mission pour une durée de 12 mois. Celui-ci devra s'inscrire dans une stratégie de consolidation à moyen terme, en vue de l'appropriation progressive par les Timorais des tâches assumées aujourd'hui par la MINUT.

Nous partageons le souci exprimé par le Gouvernement timorais d'un transfert rapide des tâches

de maintien de l'ordre à la police timoraise, dans le respect des critères établis en commun par les Nations Unies et les autorités. Cela permettra, comme le prévoit le rapport du Secrétaire général (S/2010/85), une réduction progressive des effectifs de la MINUT. Le Secrétaire général a souligné, également dans son rapport, l'importance qui s'attache à la lutte contre l'impunité pour les crimes commis dans le passé, condition d'une réconciliation durable. Nous partageons les préoccupations exprimées par la Représentante spéciale du Secrétaire général, et l'encourageons à rester activement engagée sur ce dossier, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil de sécurité.

Nous réitérons en particulier notre appui à l'action de la MINUT en soutien du Procureur général du Timor oriental, notamment à travers l'Équipe d'enquête sur les crimes graves.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se réjouit de cette occasion qui lui est donnée de participer une fois de plus aux délibérations du Conseil de sécurité sur le Timor-Leste. Je voudrais remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Haq et le Vice-Premier Ministre, M. Guterres, de leurs exposés. Nous saluons particulièrement la présence du Vice-Premier Ministre. Je tiens à féliciter la Représentante spéciale pour la grande compétence avec laquelle elle a commencé à exercer ses nouvelles fonctions, et à noter en particulier que son rôle de bons offices restera très important à l'avenir.

La visite récente de la mission d'évaluation technique dirigée par l'ancien Envoyé spécial Ian Martin a été particulièrement la bienvenue et a fourni une évaluation spécialement utile au Conseil.

L'Australie se félicite de l'évolution positive de la situation au Timor-Leste, décrite en détail dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/85) et qui a été mentionnée par le Vice-Premier Ministre ce matin. Cependant, comme nous le savons tous évidemment, il reste encore beaucoup à faire pour le Gouvernement et le peuple timorais, avec l'assistance de leurs partenaires, avant que nous ne puissions affirmer avec assurance que le pays restera stable et sûr à long terme. L'Australie considère que la Mission intégrée des

Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) continuera à jouer un rôle crucial à cet égard et demeure attachée à un partenariat fort avec la mission des Nations Unies et, bien entendu, en tant que voisin et ami proches, avec le Timor-Leste et son peuple.

Je voudrais être bref. Les efforts de l'Australie sont décrits en bref dans la déclaration que j'ai distribuée. J'aimerais cependant mettre l'accent sur une question en particulier, qui mérite rapidement notre attention. Il s'agit de la question critique du chômage des jeunes. En particulier, les jeunes gens sans emploi représentent une menace potentielle. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, permettre aux jeunes de trouver une place dans la vie économique du pays, dans ses institutions civiques et son jeu démocratique revêt une importance déterminante pour la stabilité. Nous devons tous déployer davantage d'efforts en faveur de la création d'emplois pour les jeunes.

Il est évident que des progrès notables ont été réalisés depuis le dernier examen de la situation au Timor-Leste par le Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons que le Timor-Leste reconnaisse l'existence de problèmes de corruption et le manque de capacités dans le secteur public et ait pris les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation. Nous prenons note de la nomination récente du Président de la Commission de lutte contre la corruption. Nous avons également été heureux d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts pour mettre sur pied une nouvelle Commission de la fonction publique.

En ce qui concerne le secteur de la sécurité, nous notons en particulier que des progrès ont encore été réalisés dans le processus de la reprise des fonctions de maintien de l'ordre par la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL). Nous reconnaissons le désir tout à fait naturel du Gouvernement timorais de voir ce processus s'accélérer, mais nous aimerions encourager l'ONU et le Gouvernement à poursuivre ce processus dans le cadre convenu, qui exige qu'il faut satisfaire aux critères définis avant cette reprise. Il y a encore beaucoup à faire pour que le processus de reprise puisse être achevé d'ici à la fin de l'année, notamment par le Gouvernement qui doit veiller à ce que la PNTL dispose de l'infrastructure d'appui nécessaire pour ses activités. Mon gouvernement, en sa qualité de donateur, est tout à fait disposé à continuer à accompagner le Gouvernement du Timor-Leste dans ce processus. Nous appuyons également la recommandation faite par la mission d'évaluation de

procéder à une restructuration au sein de la MINUT pour permettre le déploiement d'agents de police des Nations Unies ayant les compétences requises pour leur nouveau rôle de formateurs et d'encadreurs, après la reprise des fonctions de police par la PNTL. Pour notre part, les officiers de notre Programme bilatéral de développement de la Police du Timor-Leste continuent de travailler avec leurs homologues dans la Police nationale du Timor-Leste afin de renforcer ses systèmes et ses procédures.

Parmi d'autres faits nouveaux importants, on mentionnera le début d'un processus visant à promouvoir des officiers dans l'ensemble de la force de police, l'examen par le Parlement de projets de loi visant à établir un cadre législatif pour le secteur de la sécurité nationale et d'autres consultations sur un projet de politique nationale de sécurité. Les efforts déployés dans ce dernier domaine sont essentiels si l'on veut s'assurer que les rôles respectifs des forces de sécurité et d'un cadre en vigueur de contrôle civil de ces institutions soient clairement définis. Plusieurs incidents impliquant des policiers de la Police nationale du Timor-Leste sont une source de préoccupation et nous encourageons les autorités compétentes à s'occuper de ces incidents comme il convient et sans tarder afin de veiller à ce que la bonne volonté et la confiance de la communauté à l'égard de la Police nationale soient renforcées.

La Force internationale de stabilisation dirigée par l'Australie a continué de réorienter ses activités d'un appui dans le domaine de la sécurité à une aide à l'armée timoraise pour qu'elle renforce ses capacités. Les effectifs de la Force internationale de stabilisation ont été réduits ces derniers mois et elle se compose aujourd'hui d'environ 540 membres des forces de défense australienne et néo-zélandaise. Cette réduction des effectifs ne signifie évidemment pas que nous sommes moins déterminés à aider le Timor-Leste et la Mission des Nations Unies. Au contraire, la restructuration de la Force internationale de stabilisation permet de déployer de plus amples efforts pour renforcer les capacités, tout en lui permettant toujours de faire face aux menaces à la sécurité et de répondre aux besoins de la MINUT, conformément au niveau de sécurité que connaît le Timor-Leste.

Pour terminer, l'Australie appuie la recommandation du Secrétaire général, de renouveler le mandat de la MINUT pour 12 mois supplémentaires, avec une réduction limitée de ses effectifs et une

reconfiguration limitée sur la base des recommandations de la mission d'évaluation technique.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la délégation française, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février 2010. Nous sommes convaincus que, sous votre direction éclairée, le Conseil de sécurité continuera de débattre des questions les plus urgentes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de prendre les mesures qui s'imposent.

La Malaisie a toujours suivi avec un vif intérêt les progrès de son nouveau voisin, le Timor-Leste. Notre engagement au Timor-Leste a commencé la veille même de l'indépendance du pays, et la Malaisie est fière des progrès accomplis par cette jeune nation qui a dépassé beaucoup de ses pairs en tout juste huit ans.

C'est pour moi un grand plaisir de saluer le retour à New York d'un ancien collègue qui est parti en quête d'horizons plus cléments, S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste.

Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), publié sous la cote S/2010/85, et M^{me} Ameerah Haq, Représentante spéciale du Secrétaire général, de son exposé. À cet égard, permettez-moi de féliciter M^{me} Haq de sa récente nomination tout à fait méritée à ce poste.

Les élections locales du 9 octobre 2009 ont marqué un nouveau jalon important pour le Timor-Leste, qui s'édifie en tant que nation. Compte tenu des signes encourageants que l'on a pu noter jusqu'à présent, la Malaisie est convaincue que les élections futures, à quelque niveau que ce soit, seront organisées par le Timor-Leste dans des conditions régulières et transparentes.

La situation sécuritaire encourageante est de bon augure pour les efforts en cours visant à ce que la Police nationale du Timor-Leste assume de nouveau, progressivement, la responsabilité principale du maintien de l'ordre. Comme le rapport du Secrétaire général de l'année dernière sur la question (S/2009/504) l'a reconnu, il faut veiller à ce que la Police nationale du Timor-Leste soit capable de

satisfaire aux critères convenus aussi bien par le Gouvernement timorais que par la MINUT. La MINUT, quant à elle, doit demeurer attachée au principe de prise en main nationale, en particulier lorsqu'il s'agit de l'évaluation détaillée du secteur de la sécurité, et un accord entre les deux parties doit être mis au point si l'on veut que la situation évolue en temps voulu.

La Malaisie pense que le respect de l'état de droit est indispensable pour garantir que le peuple ait pleine confiance en ses propres forces de sécurité. La responsabilité pénale de ceux qui commettent des actes criminels ne doit pas seulement être considérée comme primordiale : elle doit véritablement l'être, car c'est la pierre angulaire sur laquelle repose la confiance dans le système. La Malaisie est encouragée de constater que le Gouvernement timorais reste déterminé à ce que ses forces de sécurité répondent de leurs actes grâce aux mécanismes qu'il a introduits.

Stabilité et prospérité sont indissociables et l'une ne saurait exister sans l'autre. Si rien n'est fait pour éradiquer la pauvreté, les fondements même de la stabilité dans le pays en seront tôt ou tard érodés. C'est pour cette raison que la Malaisie se félicite de la décision du Gouvernement timorais de s'attaquer aux taux élevés de chômage et de pauvreté parmi la population timoraise, et plus particulièrement de ses efforts pour mettre la touche finale au Plan stratégique de développement national.

La Malaisie applaudit également à la fermeture de tous les camps de personnes déplacées et se félicite de la création du Département de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale au Timor-Leste. Nous espérons que le Département réalisera pleinement son potentiel et sera à la hauteur des attentes suscitées par sa création.

Que les personnes déplacées soient parties des camps et se soient réinstallées est certes un progrès bienvenu, mais, au-delà de la réinstallation, des efforts doivent également être déployés pour veiller à ce que les personnes déplacées soient capables de subvenir à leurs besoins dans leurs zones d'origine. Nous savons fort bien que la réinstallation des personnes déplacées va bien au-delà d'un simple déplacement physique; elle implique également des considérations d'ordre financier. Les personnes déplacées réinstallées dans des zones où elles habitaient par le passé doivent accepter la perte de leurs anciens biens. En plus de cela, il faut tenir compte de la dynamique de la vie communautaire, car les personnes déplacées sont souvent réinstallées

dans des communautés. L'acceptation de la communauté locale constitue donc un impératif. La Malaisie reconnaît que le Gouvernement timorais est conscient de ces problèmes et espère qu'il saura trouver rapidement des solutions pour y remédier.

Cherchant à aider le peuple timorais en cette conjoncture économique difficile, la Malaisie encourage la communauté internationale à trouver une façon d'investir au Timor-Leste dans le but de créer des emplois pour la population. À cet égard, la Malaisie s'efforce d'encourager ses propres hommes d'affaires à voir dans le Timor-Leste un partenaire commercial viable.

Dans le cadre de son engagement au Timor-Leste, la Malaisie réaffirme qu'elle continuera de coopérer avec le pays et de l'appuyer, aussi bien au niveau multilatéral, par le biais de la MINUT et de la Police des Nations Unies, qu'au niveau bilatéral, par le biais du Programme malaisien de coopération technique. En tant que quatrième fournisseur d'effectifs de police au Timor-Leste, la Malaisie est fière de participer au processus d'édification de la nation chez son voisin.

Le Secrétaire général estime que les institutions chargées de la sécurité et de la justice au Timor-Leste demeurent fragiles et qu'il est fort possible qu'elles ne soient pas capables de surmonter une autre grande crise de l'ampleur de celle que le pays a connue en 2006. Cela étant, la Malaisie estime que le Timor-Leste a toujours besoin de la présence robuste de la MINUT. La Malaisie appuie la prorogation du mandat de la MINUT pour une année supplémentaire, et ce mandat sera réexaminé annuellement. Le travail de la MINUT reste toujours aussi pertinent, notamment pour ce qui est de ses activités visant à promouvoir la coopération entre toutes les parties au Timor-Leste pour qu'elles entament un dialogue politique pour reconstruire et développer le pays.

Pour sa part, la Malaisie poursuivra ses efforts de formation du personnel de sécurité timorais. La Malaisie non seulement forme les forces de défense du Timor-Leste grâce au Programme malaisien de coopération en matière de défense, elle est également en train d'organiser, en coopération avec l'Australie, un séminaire de formation au maintien de la paix pour le personnel de sécurité timorais qui doit avoir lieu à la fin de l'année.

La Malaisie réaffirme son attachement à la paix et à la stabilité de la région dans son ensemble, le Timor-Leste en faisant sans aucun doute partie intégrante.

Nous sommes convaincus que la ferme volonté politique du peuple et du Gouvernement timorais, avec l'appui de la communauté internationale, aideront le pays à se reconstruire et à prospérer d'autant plus rapidement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Même aujourd'hui, à la fin de ce mois, nous sommes heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Nous avons pris note avec satisfaction de votre leadership et du rôle que vous continuez à jouer. Merci d'avoir permis à ma délégation de participer à ce débat et de faire part de nos vues sur la situation au Timor-Leste.

L'Afrique du Sud est particulièrement heureuse de voir S.E. le Vice-Premier Ministre Guterres participer à cette réunion. Nous joignons notre voix à celles des autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Ameerah Haq au Conseil de sécurité, et nous tenons à lui offrir notre coopération s'agissant de travailler étroitement avec elle. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la situation au Timor-Leste (S/2010/85), et notamment d'y avoir inclus le rapport détaillé de la Mission d'évaluation technique au Timor-Leste conduite par M. Ian Martin.

L'Afrique du Sud est satisfaite du progrès constant et certain que le Timor-Leste accomplit pour ce qui est de développer et renforcer les institutions et les processus démocratiques dans ce pays. Nous saluons le Gouvernement, les partis politiques et le peuple de Timor-Leste pour les efforts qui tendent à consolider la stabilité et rendre durable la paix.

À cet égard, nous nous félicitons de la tenue réussie d'élections locales au niveau des villages (*sucos*), pas supplémentaire en avant dans le processus d'édification de l'État timorais. Le taux élevé de participation, ainsi que la capacité démontrée par les autorités timoraises d'organiser et de superviser ces élections, donnent un aperçu du haut degré de détermination du peuple timorais à garantir un retour à la vie normale et à construire la démocratie.

L'Afrique du Sud se félicite également de la détermination du Président Ramos-Horta, du Premier Ministre Gusmão et de M. Alkatiri, démontrée à leur réunion de janvier 2010, à poursuivre les discussions sur les questions d'intérêt national. La poursuite du

dialogue national est essentielle pour la stabilité et la solidité des institutions démocratiques dans toute société. Nous continuerons à appuyer tous les efforts visant à renforcer le dialogue et la réconciliation au Timor-Leste.

Ma délégation se félicite également de l'amélioration continue de la situation sécuritaire au Timor-Leste. Nous appuyons la prorogation du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour 12 mois, ainsi que le processus de retrait progressif et de reconfiguration de la Mission. Nous convenons avec d'autres orateurs que la reprise des responsabilités de maintien de l'ordre par la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) constitue une autre mesure importante de renforcement des institutions du secteur sécuritaire national. Il importe que les Nations Unies et la communauté internationale continuent d'appuyer l'édification par le Timor-Leste d'un État responsable, indépendant et stable.

Nous avons noté la prudence exprimée par le Secrétaire général et la Mission d'évaluation technique s'agissant de la réforme du secteur sécuritaire, particulièrement pour ce qui est de la PNTL. Il importe que la Police soit prévue et acceptée par la communauté en tant que principale institution chargée de faire respecter la loi. À cet égard, il importe que la capacité de la PNTL d'appliquer la législation soit assurée par le biais de la formation, du renforcement des capacités et la fourniture d'un appui logistique.

L'Afrique du Sud a également pris note du progrès accompli dans le secteur de la justice et se félicite de l'évaluation indépendante globale des besoins entreprise par les autorités timoraises. Il importe que les recommandations de cette évaluation soient appliquées. La capacité est essentielle à l'instauration de l'état de droit dans une société et, à cet égard, nous saluons et appuyons tous les efforts internationaux, notamment ceux des Nations Unies, pour édifier les capacités du secteur de la justice du Timor-Leste.

Néanmoins, aucun progrès ne pourra être accompli si le développement socioéconomique durable du pays n'est pas élevé au rang de priorité tant par le Gouvernement timorais que par la communauté internationale. Nous avons relevé avec inquiétude dans l'évaluation du Secrétaire général que de nombreux facteurs à l'origine de la crise de 2006 étaient encore présents dans la société, ce qui l'expose à l'instabilité.

À cet égard, l'Afrique du Sud continue d'être préoccupée par le niveau élevé de pauvreté et de chômage, particulièrement le chômage des jeunes. Nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale et les partenaires multilatéraux à aligner leurs programmes et leur aide sur ceux du Gouvernement, particulièrement sur le Plan national de développement stratégique, qui doit être rendu public prochainement.

S'agissant des groupes vulnérables, ma délégation est satisfaite du progrès accompli en ce qui concerne le retour et l'intégration des personnes déplacées au Timor-Leste et de l'appui fourni à ce pays par l'entremise du Fonds pour la consolidation de la paix, dans le but de faire en sorte que la réintégration soit durable.

Nous avons pris note du lent progrès fait en matière d'égalité des sexes et de l'application des droits fondamentaux des femmes. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement timorais à poursuivre tous ses efforts visant à instaurer la stabilité. Nous sommes d'avis qu'aucun effort pour instaurer la stabilité au Timor-Leste ne sera couronné de succès tant que les femmes n'auront pas occupé la place qui leur revient de droit en tant qu'agents de changement dans la société.

Enfin, je souhaite réaffirmer l'engagement de l'Afrique du Sud envers le peuple timorais. En tant que membre du groupe international restreint, avec nos partenaires de la communauté internationale, nous continuerons à appuyer les efforts du Gouvernement et du peuple timorais et des Nations Unies pour consolider la stabilité dans ce pays.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour de leurs exposés le Vice-Premier Ministre José Luís Guterres et la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ameerah Haq, ainsi que le Secrétaire général de son rapport détaillé et précieux sur le Timor-Leste (S/2010/85).

Ce rapport souligne le progrès accompli cette année dans tous les domaines du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), ainsi que l'énorme distance parcourue par le Gouvernement et le peuple timorais depuis les sombres journées de la crise de 2006. Le rapport décrit un pays qui n'est plus en état de crise, un pays qui jouit de

niveaux élevés de sécurité et de stabilité. Il décrit les progrès constants faits en matière de développement des capacités des institutions politiques et bureaucratiques naissantes du Timor-Leste, comme le démontre la tenue sans heurt des élections dans les *sucos* au mois d'octobre. Il décrit également les mesures prises pour renforcer l'état de droit et le processus par lequel la responsabilité principale du maintien de l'ordre a été progressivement transférée de la MINUT à la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) depuis le mois de mai 2009.

En évaluant ce progrès, il importe de reconnaître tout le chemin parcouru par le Timor-Leste dans les quelques années écoulées depuis son indépendance, mais il importe également de reconnaître les défis énormes qui restent à relever. Les élections qui doivent se tenir à la fin de cette année et en 2012 serviront à tester les capacités et la résistance des institutions électorales et sécuritaires du Timor-Leste, ainsi que le progrès qui aura été accompli dans l'enracinement d'une culture politique stable et démocratique. Nous sommes également très conscients des grands problèmes économiques et sociaux auxquels est toujours confronté ce jeune pays pour arracher sa population à la pauvreté, construire une économie qui ne soit pas basée seulement sur le pétrole et faire en sorte que les jeunes acquièrent des savoir-faire, une formation et bénéficient des perspectives dont ils ont besoin pour prendre en charge leur avenir. La Nouvelle-Zélande est en train de concevoir à neuf son programme d'aide au Timor-Leste, d'un montant de 9 millions de dollars, de manière qu'il reflète mieux ces préoccupations essentielles.

Les garants internationaux de la sécurité du Timor-Leste, la Force internationale de stabilisation (FIS) et la MINUT ne sont plus confrontés aux mêmes difficultés qu'il y a trois ans. Toutefois, leur présence sert à prévenir les troubles et en tant qu'appui au Gouvernement elles restent indispensables au maintien de la sécurité et de la stabilité internes – fait que le Gouvernement lui-même reconnaît.

En tant qu'ami de longue date du peuple et du Gouvernement timorais, la Nouvelle-Zélande reste déterminée à aider la présence internationale, comme elle l'a fait pour chaque mission des Nations Unies et pour les deux opérations internationales de sécurité depuis le référendum de 1999. Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande maintient 150 soldats – une compagnie d'infanterie – au sein de la FIS et assure le commandement en second de la Force. Au sein de la

composante police de la MINUT, elle maintient une force de 25 hommes, dont l'activité est axée particulièrement sur la formation d'une police de proximité au service de la PNTL. Un officier de liaison militaire néo-zélandais sert également au sein de la MINUT. Au plan bilatéral aussi, nous sommes un partenaire déterminé qui fournit aussi bien un programme d'aide au développement, particulièrement actif dans l'appui à l'éducation, à la justice et à la police, qu'une équipe d'assistance technique de cinq personnes.

Étant donné les défis qui se posent, la Nouvelle-Zélande appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUT aux niveaux actuels autorisés. Toutefois, comme l'indique d'autre part clairement le Secrétaire général dans son rapport, il importe de veiller à ce que la taille, les contours et la nature de l'assistance internationale évoluent en fonction de l'évolution des besoins du Timor-Leste. Nous abordons une phase où la fourniture directe de capacités institutionnelles par les partenaires internationaux de Timor-Leste doit de plus en plus céder la place aux efforts pour appuyer son désir légitime et compréhensible de gérer ses propres affaires.

La transition s'est traduite ces derniers mois par la diminution progressive des effectifs de la FIS, en consultation avec le Gouvernement timorais, à mesure que la situation sur le terrain devenait plus stable. La FIS complète de plus en plus aussi son rôle principal de sécurité en aidant au renforcement des capacités des forces armées timoraises et à l'assistance liée au développement.

Cette transition est également visible dans l'évolution des besoins et des attentes du Timor-Leste face à la MINUT, y compris sa composante police. Le Gouvernement a fait part de son souhait de reprendre la responsabilité principale du maintien de l'ordre dans le pays aussitôt que possible et de son espoir que cet objectif sera atteint d'ici à la fin de l'année. Nous nous félicitons de la volonté du Secrétaire général de travailler à la réalisation de cet objectif. Nous nous félicitons également de l'examen attentif de la façon dont cet objectif peut raisonnablement être atteint, conformément aux objectifs de la stratégie à moyen terme de 2008 concernant le transfert des fonctions de maintien de l'ordre.

Pour atteindre ces objectifs, il sera essentiel de s'assurer que le personnel de la MINUT a le profil, les

connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de la tâche difficile et spécialisée qui consiste à renforcer les capacités des institutions. Nous nous félicitons donc également de la détermination du Secrétaire général à garantir que la Police des Nations Unies est qualifiée et équipée pour mettre efficacement en œuvre cet aspect de son mandat, notamment par le recrutement d'experts civils compétents en fonction des besoins.

Par ailleurs, nous encourageons la MINUT et le Gouvernement timorais à redoubler d'efforts pour que la PNTL reçoive des fonds suffisants et puisse combler les lacunes qui persistent dans ses capacités logistiques et organisationnelles. Ces investissements doivent être planifiés et versés d'urgence si nous voulons que le transfert de la responsabilité du maintien de l'ordre s'effectue sans heurts, de manière responsable et en temps utile.

Nous convenons également avec le Secrétaire général qu'à mesure que le rôle de la MINUT évoluera en fonction de celui de la Police nationale, la composante police devra progressivement être reconfigurée et ses effectifs réduits, tout en conservant des capacités suffisantes pour contribuer à régler tout incident sérieux et continuer à remplir efficacement ses fonctions en matière d'encadrement et de renforcement des capacités.

À mesure que ces changements se matérialisent, la nécessité d'instaurer une étroite coordination entre tous les partenaires du Timor-Leste dans le secteur de la sécurité revêt d'autant plus d'importance. En tant que l'un des deux pays qui sont à la fois membres de la Force internationale de stabilisation et de la MINUT, la Nouvelle-Zélande est déterminée à maintenir une étroite coopération entre ces forces alors que leurs structures et leurs rôles respectifs continuent d'évoluer.

La Nouvelle-Zélande remercie le Conseil de sécurité de l'appui qu'il continue d'apporter au Timor-Leste, assure M^{me} Haq et l'équipe de la MINUT de son appui et réaffirme par-dessus tout son engagement à l'égard du peuple et du Gouvernement timorais.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de donner la parole à l'Union européenne. Les pays candidats, la Croatie,

l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, la Norvège, pays membre de l'Association européenne de libre-échange, ainsi que l'Arménie, la République de Moldova et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

Je voudrais d'emblée m'associer aux précédents orateurs pour saluer le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, M. José Luís Guterres, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, et les remercier de leurs importants exposés sur les progrès accomplis et les défis qui restent à relever au Timor-Leste.

L'Union européenne appuie résolument le rôle central de coordination que joue l'ONU au Timor-Leste et les recommandations générales qui figurent dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/85) et qui tiennent compte des conclusions de la mission d'évaluation technique envoyée dans le pays.

L'Union européenne s'associe au Secrétaire général et aux autres orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui pour féliciter le Gouvernement et le peuple timorais des efforts qu'ils déploient pour assurer la stabilité à long terme et garantir le développement durable dans toutes les sphères de la vie publique.

Comme le savent les membres du Conseil, l'Union européenne est l'un des principaux fournisseurs d'aide au Timor-Leste et met l'accent sur la paix et la sécurité, l'état de droit et la gouvernance démocratique, ainsi que sur le développement économique et social à long terme du pays, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Union européenne se félicite des améliorations récentes de la situation sécuritaire, qui est demeurée relativement stable ces derniers mois. Des progrès satisfaisants ont été réalisés en vue de régler la situation des personnes déplacées. L'Union européenne a contribué à cette progression en appuyant la fermeture du camp de Metinaro et la réinstallation des personnes déplacées.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général qu'une certaine fragilité demeure. Par conséquent, l'Union européenne encourage la Représentante spéciale du Secrétaire général à continuer de fournir les bons offices de l'ONU afin de promouvoir une culture

politique propice à l'élimination des divergences, à la coopération et à la réconciliation.

L'Union européenne appelle également le Gouvernement timorais à déployer des efforts supplémentaires pour établir une politique nationale de sécurité. Des réformes dans le secteur de la sécurité, avec un niveau élevé d'implication du Gouvernement timorais, sont essentielles pour consolider la paix et la stabilité dans le pays. L'Union européenne salue les progrès effectués récemment en ce qui concerne le transfert de la responsabilité du maintien de l'ordre, qui a commencé en mai 2009. Elle demande instamment aux parties de continuer à respecter les critères convenus et de mener à bien le processus de certification afin que le transfert s'effectue dans de bonnes conditions.

L'Union européenne se félicite des progrès accomplis dans le domaine de la gouvernance démocratique, de l'état de droit et des droits de l'homme, et notamment de l'organisation réussie des élections dans les « *sucos* » le 9 octobre, mais aussi de la mise en place de la Commission de lutte contre la corruption et de la récente nomination de son commissaire, ainsi que des efforts déployés en vue de renforcer des mesures afin de faire face aux besoins des femmes et au taux élevé de violence sexiste.

L'Union européenne insiste également sur l'importance d'adopter une approche coordonnée du secteur de la justice en tenant compte des recommandations de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins – le rapport du juge Rapoza – et en mettant en œuvre le plan stratégique pour le secteur de la justice élaboré par le Gouvernement timorais.

La responsabilisation pour les violations des droits de l'homme commises dans le passé joue un rôle crucial dans la consolidation de la paix à plus long terme, et elle ne saurait être ignorée. L'Union européenne se félicite de la résolution adoptée le 14 décembre par le Parlement concernant les travaux des Commissions Vérité et réconciliation. L'Union européenne appelle à la mise en place rapide d'une institution chargée de mettre en œuvre les mesures recommandées par ces commissions et qui soient crédibles aux yeux des victimes. L'Union européenne a déjà offert son aide au Parlement national du Timor-Leste à cet égard.

Un défi essentiel sera de garantir le développement économique et social du pays. L'Union

européenne est un partenaire engagé de longue date au Timor-Leste dans la poursuite de cet objectif et, pour la période allant de 2007 à 2013, elle fournira une aide d'une valeur d'environ 200 millions d'euros. L'Union européenne se félicite des efforts déployés pour élaborer un plan national de développement révisé, qui devrait permettre aux partenaires internationaux de s'aligner sur les ambitions du Timor-Leste en matière de développement. Selon nous, il convient de donner la priorité au développement rural à long terme, d'améliorer les services sociaux, notamment en matière de santé et d'éducation, et de faire baisser le taux de chômage. Étant donné que des mesures doivent être adoptées parallèlement dans les domaines du développement et de la sécurité, nous attendons avec intérêt un proche dialogue international sur la paix et l'édification de l'État au Timor-Leste, qui doit se dérouler sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

L'un des défis principaux à relever pour le Timor-Leste est de savoir comment gérer de manière durable les richesses générées par ses importantes industries extractives tout en stimulant la croissance du secteur économique non pétrolier. L'Union européenne salue l'amélioration de la gouvernance du secteur pétrolier consécutive à l'engagement résolu du Timor-Leste dans l'Initiative de transparence des industries extractives.

L'Union européenne, compte tenu de son expérience réussie en matière d'intégration régionale, appuie les aspirations du Timor-Leste à devenir membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Pour terminer, j'affirme une nouvelle fois que l'Union européenne est déterminée à aider le Timor-Leste à obtenir de nouveaux résultats positifs sur la voie de la stabilisation, condition essentielle du développement durable. Compte tenu des importantes contributions apportées par l'ONU, l'Union européenne attend avec intérêt la prorogation du mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour une nouvelle période de 12 mois, conformément à la recommandation du Secrétaire général.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Anderson (Irlande) (*parle en anglais*) : Je me félicite d'avoir l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité. Je m'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant de l'Union européenne.

L'Irlande entretient une relation étroite avec le Timor-Leste et sa population. Nous avons été de fervents défenseurs de leur quête d'autodétermination et sommes demeurés un partenaire important dans les années qui ont suivi l'indépendance.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2010/85) présente une analyse convaincante et formule des recommandations claires. Il donne la pleine mesure de ce qui a été réalisé sans sous-estimer ou minimiser les défis qui restent à relever.

En prenant la parole aujourd'hui, mon principal thème est la dimension « égalité des sexes », puisque la coopération relative à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est l'un des domaines clefs de la coopération entre l'Irlande et le Timor-Leste. Toutefois, je voudrais juste dire quelques mots rapides sur la question de l'impunité.

S'occuper de l'héritage d'un conflit est un processus extrêmement délicat et complexe. Nous savons, de par notre propre expérience sur l'île d'Irlande, combien ce processus peut être tendu. Le Timor-Leste a fait des pas importants vers la prise en main de ce difficile héritage, mais des problèmes considérables et urgents demeurent. Nous notons que les organisations de la société civile ont exprimé de fortes inquiétudes à ce sujet. Nous félicitons les dirigeants timorais et les membres du Parlement national de leur attention accrue dans ce domaine. Nous espérons que l'activité actuelle, menée par le Parlement, donnera naissance à une institution robuste et crédible, capable de contribuer davantage à la stabilité et à la guérison. L'Irlande reste disposée à apporter l'aide appropriée à ce processus.

Comme je l'ai dit, l'aspect principal que je souhaite aborder est celui de l'égalité des sexes. Nous saluons tout particulièrement le rapport du Secrétaire général pour sa clarté sur la question. Outre la vue d'ensemble des problèmes sexospécifiques, il contient des observations et statistiques extrêmement pertinentes dans chacun des quatre domaines abordés. Dans le domaine de la sécurité, par exemple, le rapport note que 19 % du personnel de la Police nationale sont des femmes – une proportion plus élevée que dans la plupart des pays. Le contingent de la Police de l'ONU, qui comporte moins de 4 % de femmes, est bien loin de ce chiffre. Tout comme le note le rapport, il est fortement recommandé d'augmenter la proportion des

femmes officiers au sein de la police de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT).

La section du rapport sur l'état de droit, la justice et les droits de l'homme dresse la liste des violences graves et généralisées commises à l'encontre des femmes et des enfants, ainsi que les obstacles sexospécifiques auxquels les femmes sont confrontées pour accéder à la justice. Dans la section qui traite du développement socioéconomique, la répartition statistique par sexe parle d'elle-même. Par exemple, l'accès au microfinancement est ouvert aux femmes dans une proportion de 70 à 80 %, bien que celles-ci ne reçoivent souvent que très peu d'appui de la part de la communauté pour leurs activités de chef d'entreprise.

Les problèmes sexospécifiques identifiés par le rapport servent de contact à l'initiative d'apprentissage mutuel de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, que l'Irlande a lancée avec le Libéria et le Timor-Leste. Notre initiative est destinée à s'inspirer des expériences de ceux qui sont directement touchés par les conflits dans ces trois pays. La première réunion de fond s'est tenue à Belfast en 2009 et la deuxième à Dili en décembre 2009, et nous attendons avec intérêt notre dernière réunion, qui se tiendra au Libéria en avril. Le thème majeur de la rencontre de Dili était la prévention de la violence contre les femmes dans les situations de conflit et d'après conflit. L'accent était mis sur le partage d'expériences et l'identification des problèmes et réalisations spécifiques.

Le clair attachement de la population timoraise aux principes de la résolution 1325 (2000) est particulièrement impressionnant. La variété des expériences apportées par la délégation timoraise à la conférence a grandement contribué au succès de celle-ci. Leurs histoires nous ont puissamment rappelé la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

L'Irlande est déterminée à s'engager davantage et à coopérer avec le Timor-Leste, en ce qui concerne la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et continuera de parrainer une série d'initiatives relatives aux sexospécificités. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui permettra de souligner davantage l'accent mis par le Conseil de sécurité sur les questions de parité dans les situations d'après conflit.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*): Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et de l'occasion qui m'est donnée d'y participer. Comme d'autres l'ont fait, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. José Luís Guterres, Vice-Premier Ministre de la République démocratique du Timor-Leste, et lui exprimer notre gratitude pour sa contribution au débat. Je souhaiterais également remercier la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ameerah Haq, de son exposé fort utile.

Le Portugal s'aligne bien évidemment sur la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne, mais je voudrais en souligner certains aspects. Nous saluons les résultats encourageants obtenus par le Timor-Leste pendant l'année écoulée. L'environnement sécuritaire toujours stable récompense la détermination du Timor-Leste à instaurer la paix, la stabilité et le développement à long terme. Cependant, les problèmes importants qui restent à régler sont parfaitement indiqués dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/85) et ont été mis en lumière dans l'exposé de la Représentante spéciale.

Le dialogue national est essentiel pour aborder ces questions, tout comme il l'est pour garantir l'unité des efforts, si ce n'est un vaste consensus, sur des questions qui préoccupent la nation. Le Portugal est encouragé par les efforts que déploient les dirigeants timorais, notamment le chef de l'opposition, afin de s'engager dans des discussions sur des questions d'intérêt national, et il encourage la poursuite de ce dialogue politique constructif en tant qu'outil essentiel pour régler ces problèmes.

Comme d'autres pays, le Portugal considère que la sécurité et la stabilité à long terme dépendront de la capacité des institutions de sécurité timoraises à fonctionner de manière efficace, responsable et fiable, dans le plein respect de l'état de droit, et en bénéficiant de la confiance et de l'appui de l'opinion publique. Nous partageons pleinement les vues et les recommandations exprimées par la mission d'évaluation technique. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de garantir une claire articulation des stratégies au sein de chaque institution étatique et aussi entre elles. Il est capital d'avoir une vision claire de la relation entre les Forces de défense du Timor-Leste et la Police nationale, ainsi que de leurs rôles respectifs. De plus, nous partageons l'idée que des mesures additionnelles doivent être prises pour faciliter

la coordination la plus étroite possible de l'appui de la communauté internationale, notamment des partenaires bilatéraux, dans ce contexte.

Le Portugal encourage le Gouvernement timorais à continuer de travailler avec la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) sur le transfert des responsabilités exécutives de la police. Nous notons que les problèmes persistants auxquels la police fait face au Timor-Leste ne doivent pas être sous-estimés. La reprise des responsabilités par la police n'est qu'une étape, bien qu'importante, mais elle marque aussi le début d'une nouvelle phase dans laquelle le plein engagement du Gouvernement et l'appui de la communauté internationale s'avéreront essentiels.

La reconfiguration et la poursuite de la réorientation de la composante de police de la MINUT, afin de relever au mieux les défis du transfert de responsabilités, ne seront pas aisées. Cela exigera de donner la priorité – non seulement par la MINUT et le Secrétariat, mais aussi et principalement par les pays fournisseurs de forces de police – au déploiement des officiers ayant le profil et les compétences requis pour assurer le rôle essentiel de conseiller, contrôler et établir des rapports dans tous les districts, tout en restant disponibles afin de fournir de l'aide et un appui opérationnel.

En tant que partenaire majeur de coopération dans le secteur de la justice, nous reconnaissons également l'importance d'une approche coordonnée de la réforme du secteur de la justice afin d'accroître la prise en main par les Timorais et de renforcer les institutions nationales dans ce secteur, dans la ligne des recommandations de l'évaluation indépendante détaillée des besoins, coordonnée par le juge Rapoza.

Un développement économique et social de grande ampleur est également essentiel pour consolider la paix et la stabilité. Par conséquent, dans un avenir proche, un autre problème sérieux sera de mettre en place une économie viable, dont la croissance soit favorisée par une culture de gouvernance transparente et démocratique, qui crée des emplois et aide à remplir les fonctions sociales de base de l'État. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement timorais à cet égard, et nous appelons la communauté internationale à accroître sa coopération économique avec le Timor-Leste, notamment en matière d'investissements.

Nous sommes parfaitement conscients qu'un certain nombre de questions fondamentales nécessiteront une attention soutenue et sur le long terme, bien après la date de 2012. Les Timorais ont à plusieurs reprises montré leur détermination à édifier une société pacifique, démocratique et stable. La consolidation de ces objectifs requiert cependant un appui constant de la part de la communauté internationale. Il est important que le peuple timorais reste assuré qu'il n'est pas seul, et ne le sera jamais, à mener ces entreprises. La MINUT continue de jouer un rôle essentiel pour aider le Timor-Leste, et nous appuyons pleinement la décision du Conseil de proroger son mandat pour une période additionnelle de 12 mois.

Le Portugal reste pleinement attaché à aider le Timor-Leste dans ses efforts pour consolider la démocratie et le développement, en tant que membre de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union européenne, et que principal partenaire bilatéral dans un vaste éventail de domaines, notamment la gouvernance et l'administration publique, la justice, l'éducation et la réforme du secteur de la sécurité. De même, fournissant à la MINUT plus de 200 officiers de police et officiers militaires de liaison, le Portugal reste attaché à appuyer pleinement tous les domaines placés sous la responsabilité de la Mission.

Enfin, nous sommes convaincus que les efforts du Timor-Leste seront couronnés de succès. Mais pour cela, la communauté internationale doit apporter l'appui politique nécessaire et les ressources adéquates. À cet effet, nous encourageons M^{me} Ameerah Haq et toute l'équipe de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et appuyons leur précieuse contribution. Nous voudrions remercier le Conseil de sécurité de son appui soutenu au Timor-Leste.

Le Président : Est-ce que M. Guterres veut dire quelques mots à la fin de ce débat? Non? M^{me} Haq? Voulez-vous éventuellement intervenir? Je vous donne la parole.

M^{me} Haq (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement saisir cette occasion pour remercier tous les orateurs de leurs déclarations réconfortantes et encourageantes sur la qualité du travail réalisé par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT). J'en profite également pour remercier le Vice-Premier Ministre, M. José Luís Guterres, de ces propos aimables. Je tiens à remercier tous ceux qui ont clairement appuyé la prorogation du mandat de la MINUT pour une période de 12 mois et ceux qui ont

approuvé la position du Secrétaire général selon laquelle toute restructuration importante de la MINUT serait à l'heure actuelle prématurée et soutenu que l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'apporter un appui intégré par le biais de la Mission dans tous les domaines prioritaires de son mandat.

De nombreux orateurs ont souligné que les quatre objectifs de la stratégie à moyen terme de la MINUT et les critères correspondants restaient essentiels pour régler les problèmes à l'origine de ce mandat et pour disposer de bases solides pour assurer durablement la stabilité.

Certains orateurs ont exprimé leur préoccupation quant à la reprise de responsabilités par la Polícia Nacional de Timor-Leste (PNTL). Je voudrais simplement signaler que les responsables de la Mission ont évoqué ces problèmes avec les autorités timoraises et continueront de le faire. Nous sommes certains que nous continuerons d'y faire face ensemble. Sur ce point, nous savons certes que nous aspirons tous à ce que le processus de reprise soit achevé d'ici à la fin de 2010, je tiens cependant à assurer au Conseil de sécurité qu'il ne s'agit pas d'une échéance mais d'un objectif.

À cet égard, nous allons également prendre dûment compte de l'appui exprimé par tous en faveur de la constitution de la PNTL, notamment s'agissant de faire en sorte que nous disposions de l'expertise technique nécessaire pour un nombre suffisant d'instructeurs. Des questions ont également été soulevées en ce qui concerne la délimitation des rôles et responsabilités respectifs de la PNTL et des forces armées timoraises, Falintil-Forças de Defesa de Timor-Leste (F-FDTL).

De nombreux orateurs ont également abordé des problèmes liés à l'impunité et à l'obligation de rendre des comptes au sujet de crimes passés. Le Vice-Premier Ministre a très clairement indiqué la position du Gouvernement à cet égard.

Enfin, de nombreux orateurs ont insisté sur le fait qu'il est nécessaire de s'assurer que le développement et les mesures socioéconomiques permettent d'offrir aux jeunes des possibilités d'emplois car ceux-ci forment une partie de plus en plus importante de la population.

Je tiens à assurer à tous les membres du Conseil que nous continuerons de fournir nos bons offices au Gouvernement et à toutes les autres parties concernées. Nous continuerons également de coordonner notre action avec des partenaires internationaux dans le cadre

de l'exécution du mandat de la Mission visant à réaliser les objectifs fixés pour ses domaines prioritaires.

Je voudrais une fois encore remercier tous les membres du Conseil et tous les orateurs de ce matin de leur appui et de leurs conseils.

Le Président : Je remercie M^{me} Haq de son intervention.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.